



LA FABRIQUE DES CENTRES DE SANTE

Projet de santé du centre de santé de Paimpol

Pour le Canton de Paimpol

Dr Marie Pierre Colin - Fabcds
Adrianne Maire - CH Paimpol

TABLE DES MATIERES

1

TABLE DES MATIERES	1
I/ LE CONTEXTE.....	3
1) Situation géographique et administrative.....	3
2) La labéllisation hôpital de proximité du Centre hospitalier de Paimpol	4
II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL PAR ANALYSE DES DONNEES.....	5
1) Données socio démographiques	6
A) La Population.....	6
B) Emploi.....	10
C) Revenus	14
D) Synthèse des données socio démographiques	17
2) Etat de santé	18
A) Mortalité.....	18
B) Morbidité.....	25
C) Dépistages prévention.....	27
D) Vaccinations	28
E) Environnement.....	28
F) Santé au travail.....	28
G) Synthèse de l'état de santé	29
3) Accès aux soins.....	30
A) Accessibilité financière.....	30
B) Accessibilité géographique	31
C) Mobilités	31
4) Offre de Soins.....	31
A) Ambulatoire	31
B) Etablissements de santé	34
C) Synthèse Accès aux soins	43
III/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL SELON LES ACTEURS DE TERRAIN.....	44
IV/ LE PROJET DE SANTE.....	50
1) L'accueil des publics	50
2) Les missions et les activités	50
A) Consultations de médecine générale	51
B) Consultations de second recours de spécialistes	51



C) Participation à la permanence des soins ambulatoires	51
D) Les téléconsultations.....	51
E) La prévention, les missions de santé publique et d'éducation pour la santé	51
F) L'accessibilité aux personnes handicapées	52
G) La formation des jeunes professionnels.....	52
H) La formation continue des professionnels au sein du centre	52
3) La coordination interne	53
A) Un(e) coordinateur(trice)	53
B) Les réunions de concertations pluriprofessionnelles et la rédaction des protocoles pluriprofessionnels.....	53
C) La qualité	54
4) La coordination externe	55
A) Les partenariats noués sur la base de conventions	55
B) Partenariats avec les autres centres de santé.....	55
5) SYNTHÈSE DU PROJET DE SANTÉ.....	56
V/ LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE	57
1) Les coordonnées du centre de santé	57
2) Le gestionnaire	57
3) Horaires d'ouverture	57
4) Les locaux	57
5) Les effectifs.....	58
6) Le partage d'information.....	59
A) Au sein du centre de santé.....	59
B) Avec les partenaires EXTÉRIEURS et les patients	59
CONCLUSION	59
ANNEXE 1 – LOCAUX	60

I/ LE CONTEXTE

1) SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

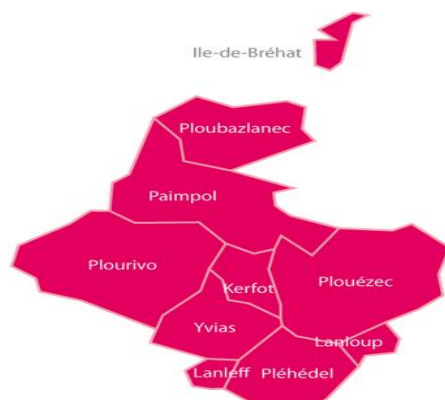
Paimpol est une commune du Nord des Côtes d'Armor, port de pêche et de plaisance, située au bord de la Manche, entre l'estuaire du Trieux et la baie de Paimpol, elle-même à l'extrémité Ouest de la baie de Saint Brieuc.

Sur le plan administratif :

- Depuis 2015, le canton de Paimpol est formé de communes des anciens cantons de Paimpol (7 communes) et de Plouha (3 communes).
- Le canton est entièrement inclus dans l'arrondissement de Saint-Brieuc.
- Toutes ces communes appartiennent à la communauté d'agglomération : Guingamp, Paimpol, Agglomération (GP3A), qui avec la CC Leff agglomération constitue le Pays de Guingamp.

Liste des 10 communes du canton de Paimpol au 1^{er} janvier 2021

Nom	Code Insee	Intercommunalité	Superficie (km ²)	Population (dernière pop. légale)	Densité (hab./km ²)	Modifier
Paimpol (bureau centralisateur)	22162	CA Guingamp-Paimpol Agglomération	23,61	7 179 (2019)	304	 
Île-de-Bréhat	22016	-	3,09	352 (2019)	114	 
Kerfot	22086	CA Guingamp-Paimpol Agglomération	5,71	658 (2019)	115	 
Lanleff	22108	CA Guingamp-Paimpol Agglomération	2,16	122 (2019)	56	 
Lanloup	22109	CA Guingamp-Paimpol Agglomération	2,45	210 (2019)	86	 
Pléhédel	22178	CA Guingamp-Paimpol Agglomération	12,36	1 325 (2019)	107	 
Ploubazanec	22210	CA Guingamp-Paimpol Agglomération	15,04	3 039 (2019)	202	 
Plouézec	22214	CA Guingamp-Paimpol Agglomération	27,87	3 140 (2019)	113	 
Plourivo	22233	CA Guingamp-Paimpol Agglomération	28,35	2 263 (2019)	80	 
Yvias	22390	CA Guingamp-Paimpol Agglomération	11,61	777 (2019)	67	 
Canton de Paimpol	2211		132,25	19 065 (2019)	144	



La proposition d'inclure la presqu'île de Lézardrieux dans le projet n'a pas été retenue, celle-ci devant bénéficier de la mise en œuvre d'un Centre de santé porté par le Centre Intercommunal d'Action Social de Lannion-Trégor Communauté.

2) LA LABELLISATION HOPITAL DE PROXIMITE DU CENTRE HOSPITALIER DE PAIMPOL

4

Le centre hospitalier de Paimpol a été labellisé hôpital proximité le 22 décembre 2021.

L'article 35 de la loi d'organisation et de transformation du système de santé du 24 juillet 2019 confie **une responsabilité territoriale aux hôpitaux de proximité qu'ils partagent avec les acteurs du territoire**. Ainsi, les hôpitaux de proximité sont désormais définis par leur ancrage territorial et les services qu'ils rendent à la population. L'hôpital de proximité s'inscrit sur son territoire dans la dynamique d'une meilleure structuration des soins de proximité, en tant que ressource pour les acteurs de la ville, du médico-social et du social. Premier niveau de la gradation des soins hospitaliers, il a vocation à être intégré dans des filières hospitalières en lien avec les GHT et plus globalement avec les établissements de recours indépendamment de leur statut. Ceci se traduit notamment par :

- Une offre hospitalière permettant une prise en charge en médecine au plus près du domicile des patients afin de faciliter le maintien de la relation avec le médecin traitant
- L'organisation de l'accès à des soins spécialisés ou techniques, lorsque l'état de santé du patient le justifie, en lien avec les établissements de recours
- La co-construction d'actions communes et complémentaires avec les acteurs du territoire autour d'un projet partagé intégrant notamment les orientations des projets de santé des CPTS, des projets médicaux partagés et du projet territorial de santé lorsqu'il existe.

Depuis 2010, l'établissement s'inscrit dans une démarche volontaire de recomposition de son offre de soins, afin d'offrir au bassin de population qu'il dessert des activités de premiers recours, adaptées à une population vieillissante, et ancrées dans son territoire via sa participation active aux filières de soins.

La labellisation « hôpital de proximité » concrétise l'engagement de l'établissement à s'inscrire dans un projet collectif de territoire visant à apporter une réponse au plus près des besoins de santé de la population. Si la prise en charge hospitalière constitue le cœur de métier de l'établissements, il a également vocation à s'investir dans des actions plus larges, visant à promouvoir une culture de prévention et de santé publique, apporter de l'expertise pour garantir l'accès aux soins de la population en proximité et favoriser la fluidité des parcours de santé notamment pour les patients atteints de pathologies chroniques.

Le projet porté par le centre hospitalier labélisé est décliné en 11 objectifs majeurs qui recouvrent 5 thématiques :

- Gouvernance
- Appui aux acteurs du premier recours et du territoire
- Prise en charge et maintien dans leur lieu de vie des personnes en situation de vulnérabilité, en lien avec le médecin traitant
- Prévention et actions de promotion de la sante
- Participation à la permanence des soins et a la continuité des prises en charge, en complémentarité avec les structures et les professionnels de la médecine ambulatoire.

La mise en œuvre d'un Centre de santé est une des actions pour laquelle l'établissement œuvre conjointement avec la ville Paimpol et Guingamp Paimpol Agglomération, afin de répondre aux besoins de sa population et à ses missions d'hôpital de proximité.

II/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL PAR ANALYSE DES DONNEES

5

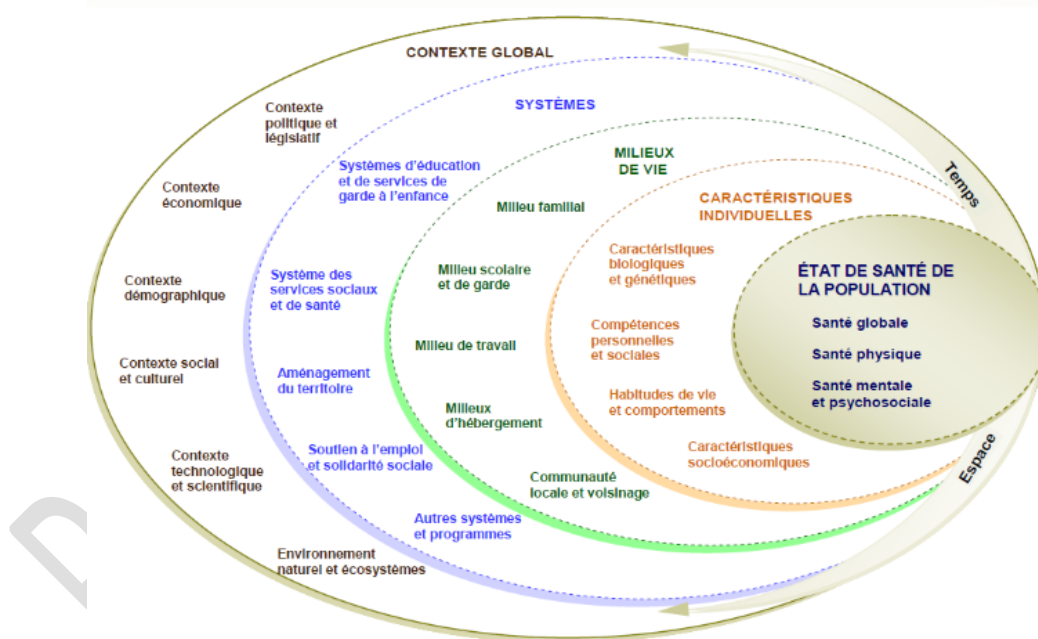
Le diagnostic territorial qui suit s'attachera à décrire le plus finement possible la situation de la ville de Paimpol et des communes environnantes, territoire dont le périmètre a été défini par les porteurs de projet, comme pouvant bénéficier de l'implantation d'un centre de santé à Paimpol.

La zone ainsi définie regroupe autour de Paimpol les communes de Ploubazlanec, Plourivo, Plouézec, Pléhédél, Kerfot, Lanleff, Yvias, Lanloup. L'île de Bréhat n'était pas retenue dans le périmètre souhaité par les porteurs de projet mais seront inclus dans l'analyse des données sociodémographiques établies à l'échelle du canton de Paimpol incluant par ce fait l'île. Nous acceptons cette extension en raison du faible effet des données démographiques de l'île de Bréhat sur l'ensemble des chiffres du canton en raison de sa population à faible effectif.

La santé et ses déterminants :

La santé d'une population est multifactorielle : l'individu, son milieu de vie, les services, le contexte global la conditionnent.

Concevoir un projet de centre de santé doit se faire en dépassant la question de l'offre de soins, de la prise en charge des maladies et en prenant en considération les autres déterminants de santé.



Les données qui suivent sont issues de l'analyse des données de santé et d'accès aux soins des données INSEE, SIG ville, de l'Observatoire des Territoires, Rezone, Carto santé...Elles sont disponibles à l'échelle du canton de Paimpol.

1) DONNEES SOCIO DEMOGRAPHIQUES

6

A) LA POPULATION

Le canton de Paimpol compte 19 065 habitants en 2019

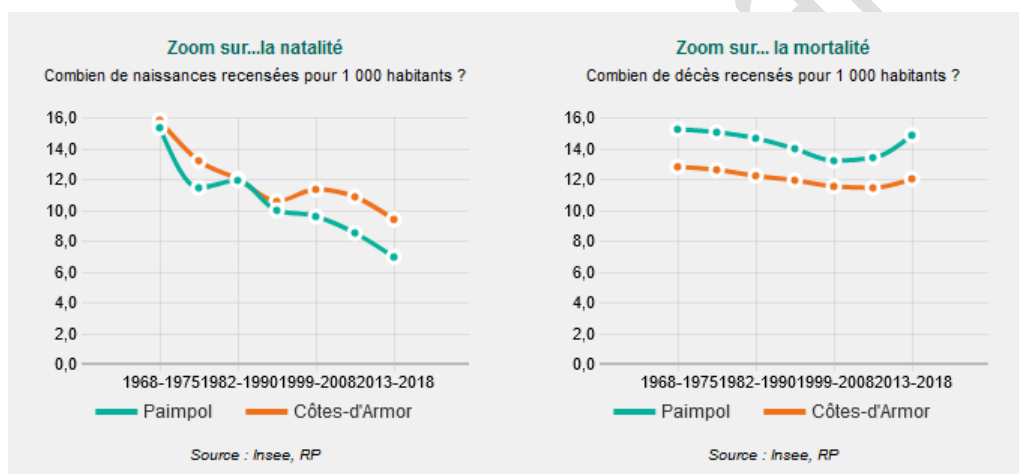
Les plus grosses agglomérations sont Paimpol (7179 hab.), Plouézec (3140 hab.) Ploubazlanec (3039 hab.) Plourivo (2 263 hab.).

EVOLUTION DE LA POPULATION

- ✓ Une baisse du nombre d'habitants

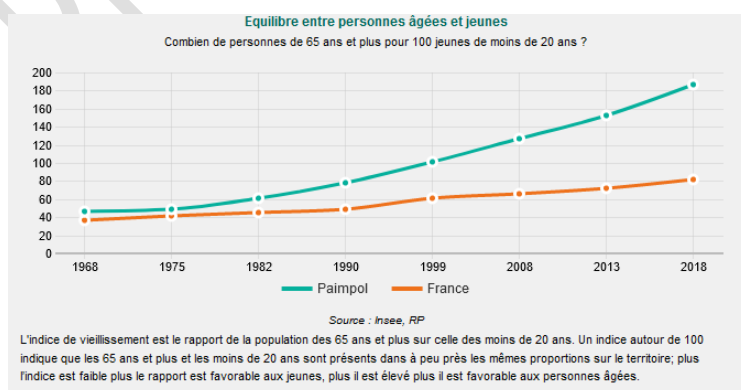
Alors que la population du département des Côtes d'Armor affiche, sur la période 2013-2018 une progression de 0.08%, celle du canton de Paimpol a un taux annuel d'évolution de -0.28% (France : 0.35%).

Cette baisse du nombre d'habitants est due principalement à un solde naturel négatif :



Le solde migratoire apparent est lui positif : le taux d'évolution annuel migratoire est de + 0.51% (+ 0.04% pour les Côtes d'Armor).

- ✓ Un vieillissement de la population : indice de vieillissement à 190 pour le canton (rapport entre la population de 65 ans et plus et celle des moins de 20 ans.).



A Paimpol, les personnes âgées de 60 à 74 ans représentaient 21.2 % de la population en 2008, 27.5 % en 2018. Celles de 75 ans et plus représentent 21.6 % de la population versus 16.6% en 2008.

Structure de la population de Paimpol :

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

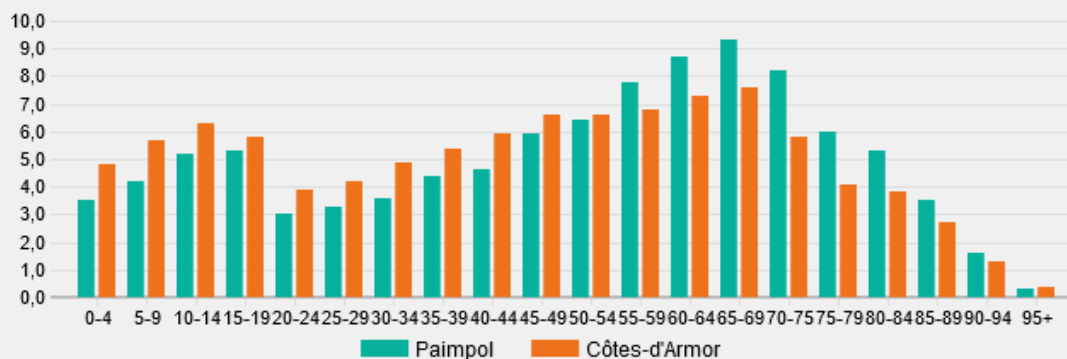
	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	7 835	100,0	7 298	100,0	7 178	100,0
0 à 14 ans	1 063	13,6	842	11,5	681	9,5
15 à 29 ans	1 126	14,4	1 013	13,9	860	12,0
30 à 44 ans	1 180	15,1	880	12,1	775	10,8
45 à 59 ans	1 505	19,2	1 443	19,8	1 342	18,7
60 à 74 ans	1 661	21,2	1 691	23,2	1 971	27,5
75 ans ou plus	1 300	16,6	1 429	19,6	1 549	21,6

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

On observe la même évolution dans les autres communes du canton : sur l'ensemble du canton, les 65 ans et plus représentent 34.2% de la population, alors que leur taux est de 19.8 % au niveau national et de 20.6 au niveau du département. Il est à noter toutefois que la population de Plourivo est plus jeune que celle des autres communes : 32.1% de la population est âgée de 60 ans et plus contre plus de 40% dans les autres villes.

Age des populations

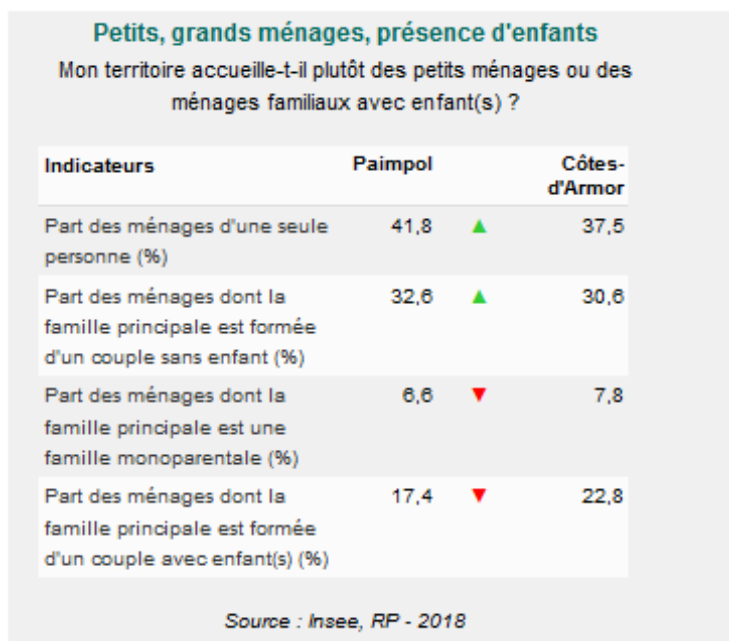
Une lecture fine de la répartition de la population par tranches d'âges quinquennales



Source : Insee, RP - 2018

COUPLES FAMILLES MENAGES

- ✓ Beaucoup de petits ménages



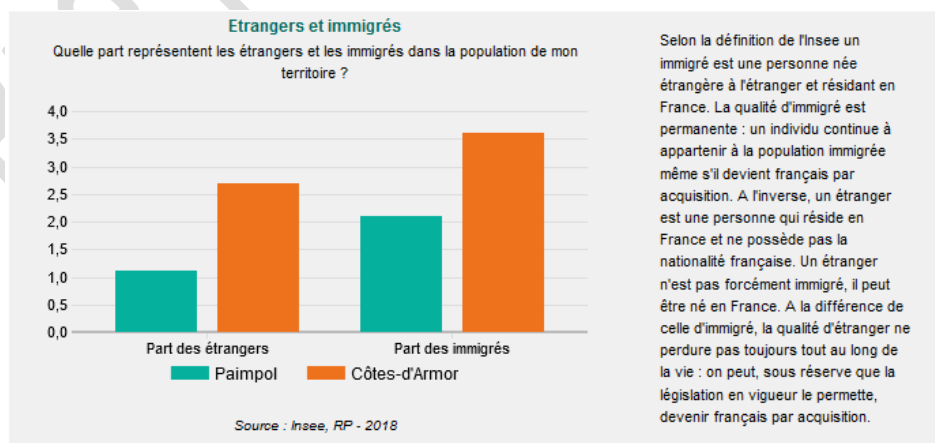
Davantage de ménages d'une seule personne, de couples sans enfants qu'au niveau départemental (41.6 % vs 37.5 % et 32.8% vs 30.6 %) et national. Les couples avec enfants représentent 17.4 % des ménages.

Les familles monoparentales représentent 6.6% des ménages à l'échelle du canton alors que leur pourcentage est respectivement de 7.8% au niveau départemental et 9.9 % au niveau national. On observe une baisse du taux de familles monoparentales sur la période 2013-2018 de – 11.9% alors que ce taux a progressé de 11.4% au niveau national et de 32 % à Guingamp.

A noter que la ville de Plouézec présente le taux le plus élevé du canton, de familles monoparentales : (8% des ménages en 2018) alors que ce taux est de 7.8% à Ploubazlanec et 5.9 % à Paimpol.

POPULATIONS SPECIFIQUES

- ✓ Peu d'étrangers et d'immigrés comparativement au département et plus encore à l'échelle de la France



En 2018, à Paimpol, la part des étrangers était de 1.1% de la population, de 2.7% au niveau du département et 7.1% au niveau de la France.



La part de la population immigrée est de 2.1% à Paimpol, 3.6 % dans le département et 9.7% au niveau national.

9

✓ Les personnes âgées

43.9 % des personnes âgées de 75 ans ou plus vivent seules. Ce chiffre est identique à celui du département mais supérieur au taux national qui est de 42.5%. Ces personnes qui ont des besoins potentiels de maintien à domicile sont à 82.2 % des femmes.

7.3% d'entre elles vivent en structure d'hébergement, c'est moins qu'au niveau départemental (11.7%) et national (9.4%).

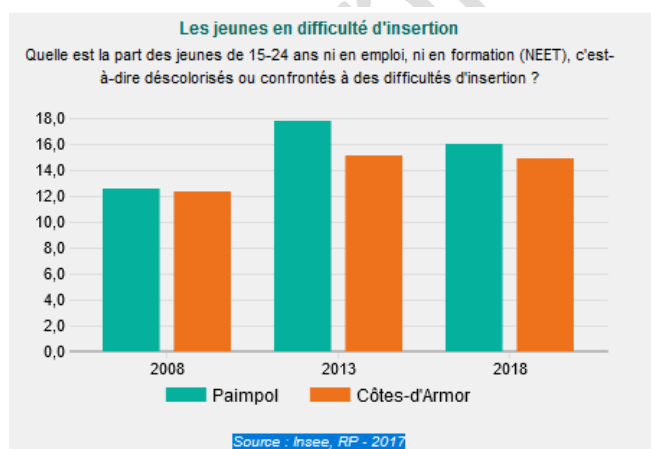
Vivre seul à son domicile			Besoins potentiels en maintien à domicile			
Quelle part des 75 ans et plus vit seule chez elle ? - Ensemble			Combien de personnes de 75 ans et plus vivent seules chez elles et sont potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile ?			
Indicateurs	Paimpol	France	personnes		%	
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules (personnes)	1 272	2 390 783	Paimpol	France	Paimpol	France
Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%)	43,9 ▲	42,5	Femmes	1 045 1 853 369	82,2	77,5
			Hommes	227 536 733	17,8	22,5
			Total	1 272 2 390 102	100,0	100,0
Source : Insee, RP - 2018			Source : Insee, RP - 2018			

✓ Les jeunes

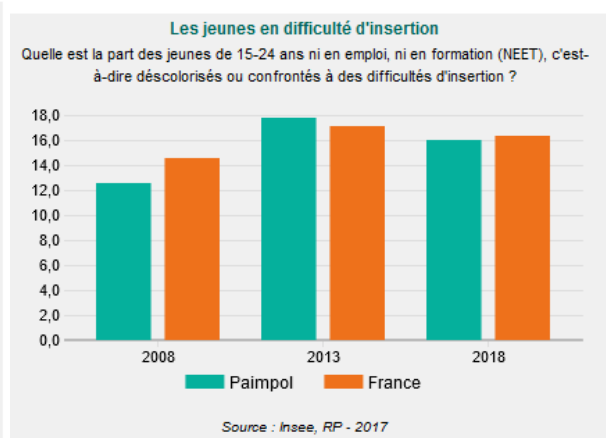
Dans le canton de Paimpol comme à l'échelle du département, on compte moins de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur qu'au niveau national (26.0% vs 30.7%).

En 2018 le taux des jeunes en difficultés d'insertion a régressé relativement à 2013 mais demeure important : 16 % des 15-24 ans.

Relativement au département



Relativement à la France métropolitaine



✓ Personnes handicapées

Communes		Population	Nombre allocataires AAH	Pourcentage de la population
Code Commune	Libellé	Nb habitants		
22162	PAIMPOL	7179	145	2,02
22210	PLOUBAZLANEC	3039	25	0,82
22214	PLOUEZEC	3140	50	1,59
22233	PLOURIVO	2063	17	0,82

10

Pour Paimpol et Plouézec ces chiffres sont proches des taux nationaux : Au 31 décembre 2017, le nombre total d'allocataires de l'AAH était, en France, de 1 129 300, soit 2,2 % de la population de 18 ans ou plus (Dress).

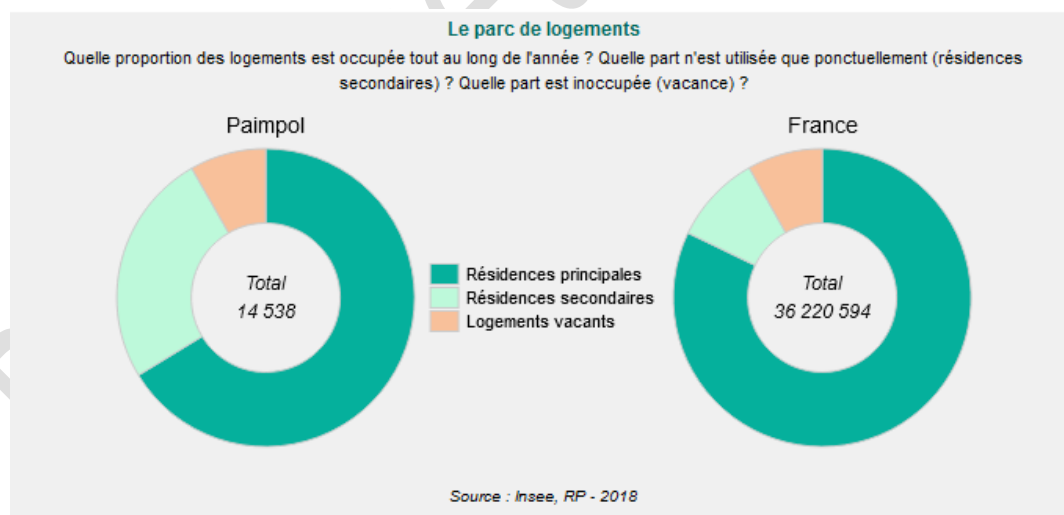
LOGEMENTS

Plus d'un logement sur 4 est une résidence secondaire. La proportion de logements vacants est semblable au taux national (8.3%).

Parmi les résidences principales, 74.2 % sont habitées par les propriétaires versus 58.8% au niveau national.

Guingamp-Paimpol Agglomération possède un taux de PPPI (parc privé potentiellement indigne) supérieur à 10% - Alors que celui de Leff Armor Communauté se situe entre 5 et 7,5 %.

Le locatif social est faible sur le canton (8.2% vs 15.1 % au niveau national).



B) EMPLOI

ACTIVITE ET CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Un taux d'activité inférieur à celui du département et de la France, près d'une personne sur 2 retraitée, peu de cadres et professions intellectuelles supérieures.

A noter que la ville de Plourivo(ville plus jeune) apparait avec un taux d'activité des 15 ans ou plus, supérieur à celui des autres agglomérations du canton.

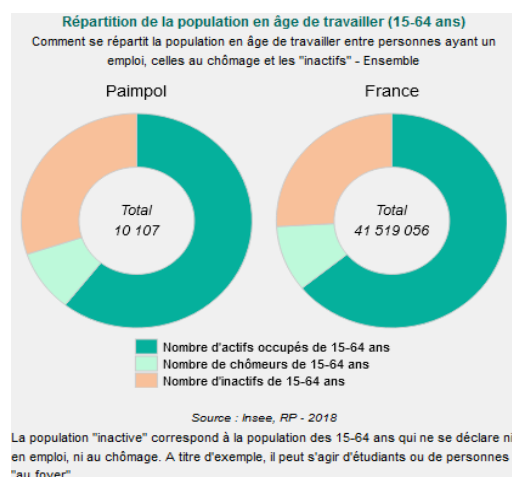
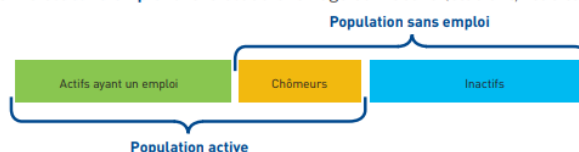
11

Catégories socio-professionnelles

Catégories socio professionnelles : part dans la population				
INSEE, Observatoire des territoires 2018	PAIMPOL	COTES D'ARMOR	FRANCE	
Taux d'activité				
Taux d'activité des 15-64 ans	69,9	73,9	74,1	
Part des différentes professions dans la population (%)				
Agriculteurs	1,1	1,9	0,8	
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,9	3,9	3,5	
Professions intermédiaires	9,5	12,1	14,1	
Cadres, prof intellectuelles	4,9	5,5	9,5	
Ouvriers	10,7	13,6	12,1	
Employés	13,7	14,5	16,1	
Retraités	43,6	35,8	26,9	
Autres sans activité professionnelle	12,7	12,8	17	
Rapport cadres/ouvriers	46 46 cadres/100 ouvriers	40,4	78,9	

Activité

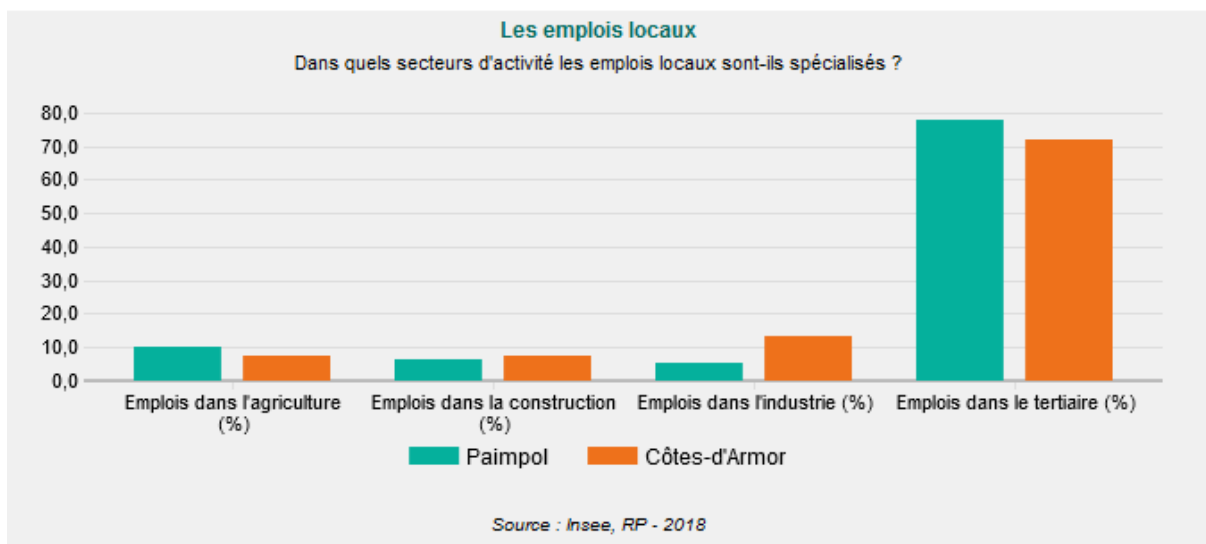
Une personne est **sans emploi** si elle est au chômage ou inactive (étudiant, retraité, etc.).



Les inactifs sont plus nombreux sur le canton que sur le département et sur la France (30.1% versus 26.1% et 25.9%).

12

Emplois locaux



Localement, il existe davantage d'emplois dans l'agriculture (10.1%) que sur le reste du département (7.3%) et sur l'ensemble du territoire national (2.4%).

La proportion d'emplois du secteur tertiaire est proche des chiffres départementaux et nationaux (respectivement 78, 72 et 79.1%).

61.7% des actifs occupés de plus de 15 ans travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence (66. % au niveau national).

Déplacements professionnels

Les habitants du canton de Paimpol utilisent davantage le 2 roues pour se rendre à leur travail que l'ensemble des Costarmoricains mais davantage leur voiture que la majorité des français (81.7% versus 70.4%).

Les modes de déplacements des actifs vers leur lieu de travail
Quelle est la proportion d'actifs se rendant à leur travail en voiture ? En transports en commun ? En deux roues ?

Indicateurs	Paimpol	Côtes-d'Armor
Part des déplacements domicile-travail en voiture (%)	81,7 ▼	84,6
Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%)	2,0 ▼	2,5
Part des déplacements domicile-travail en deux roues (%)	4,1 ▲	2,6

Source : Insee, RP - 2018

Evolution du taux d'emploi

Comme au niveau du département une évolution négative du taux d'emploi :

Taux d'évolution annuel moyen de l'emploi

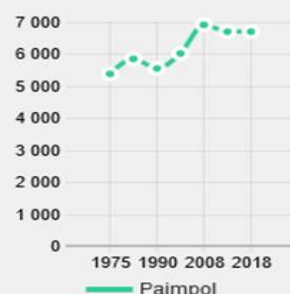
Comment se traduisent les dynamiques économiques en termes d'évolution du nombre d'emploi

Indicateurs	Paimpol	France
Taux d'évolution annuel de l'emploi (%)	-0,08 ▼	0,19

Source : Insee, RP - 2013-2018

Nombre d'emplois

Combien d'emplois sont aujourd'hui proposés sur le territoire et comment ce chiffre a-t-il évolué au cours du temps ?



Chômage

Le taux de chômeurs en 2018 au niveau du canton de Paimpol est de 9.3% de la population active des 15-64 ans (8.5 % au niveau de département et 10 % au niveau national).

Les chômeurs au sens du recensement de la population (RP) représentent 13.3% de la population des 15-64 ans, chiffre proche des taux nationaux (13.4%) Ils sont plus nombreux à Paimpol (16.6%) et Plouézec (13.6%) qu'à Ploubazlanec et Plourivo (11%).

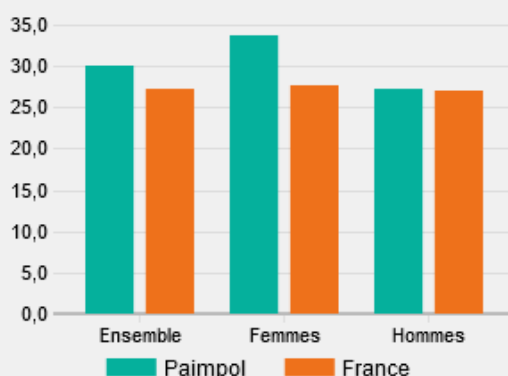
NB : Les chômeurs, au sens du recensement de la population de l'Insee, sont en effet constitués d'une part des personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi), sauf si elles ont en outre déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part, des personnes de 15 ans ou plus qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Les jeunes, les femmes et les seniors sont surreprésentés dans les chiffres du chômage sur le canton de Paimpol comparativement au reste de la France.

30% des jeunes de 15 à 24 ans sont au chômage en 2018 (27.2% au niveau national).

Zoom sur...le chômage des jeunes

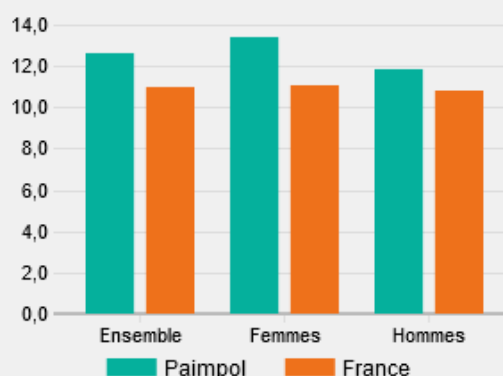
Quel est le taux de chômage chez les 15-24 ans ?



Source : Insee, RP - 2018

Zoom sur...le chômage des seniors

Quel est le taux de chômage chez les 55-64 ans ?



Source : Insee, RP - 2018

FORMATIONS DIPLOMES

Diplômes de l'enseignement supérieur chez les 25-34 ans : 33.9% (France 43.6%).

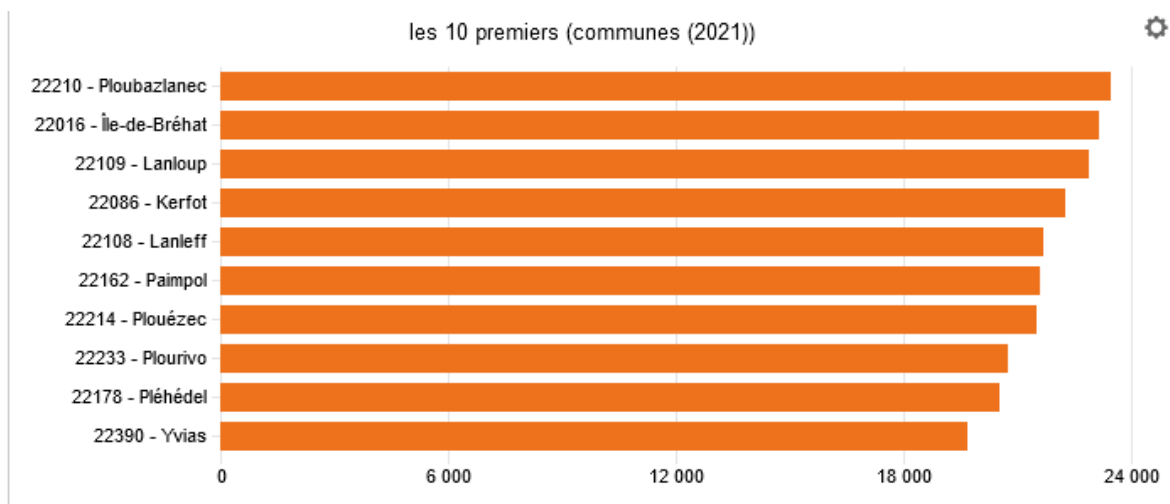
10.9% des jeunes de 20 à 24 ans sont sans diplômes (France, 9.9%).

16 % des jeunes ne sont pas insérés ni en emploi, ni scolarisés (idem France).

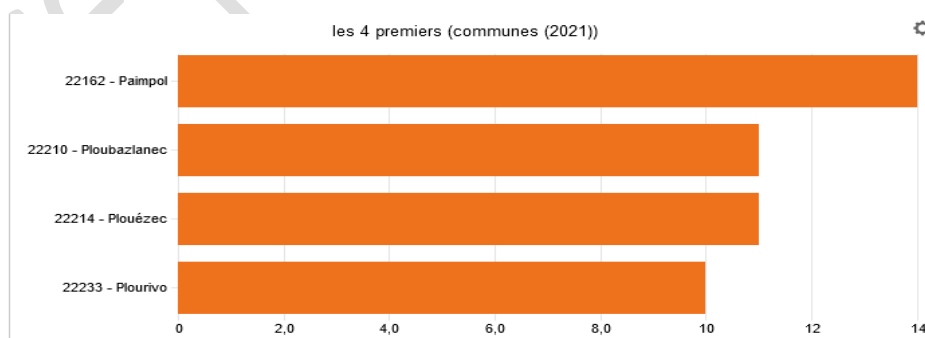
14

C) REVENUS

- La médiane de revenus disponibles par unité de consommation varie entre 19 670 € à Yvias et 23 450 € à Ploubazlanec (France :21 930 €). Elle est de 21 620 € à Paimpol.



- Ménages fiscaux imposés :
54 % des ménages fiscaux sont imposés à Ploubazlanec ,47 % à Paimpol, 50% à Plouézec et 46 % à Plourivo Ce taux est de 45 % à l'échelle de la France.
- Taux de pauvreté : seuil à 60% du revenu médian
Paimpol est la commune où le taux de pauvreté est le plus important : 14 % de la population
Ce taux est de 11% pour Ploubazlanec et Plouézec et de 10% à Plourivo.
En 2021 ce taux est de 14.6 % au niveau national.



- Minimas sociaux : prestations CAF dans les principales agglomérations : 2013

Communes			Allocataire de minima sociaux CAF : RSA Socle, AAH, RSO (2)	Pourcentage de la population
Code Commune	Libellé	POP		
22162	PAIMPOL	7179	304	4,23
22210	PLOUBAZLANEC	3039	60	1,97
22214	PLOUEZEC	3140	101	3,22
22233	PLOURIVO	2063	31	1,50

Communes			Allocataires, parmi les allocataires de référence, dont les ressources sont constituées				Allocataire de référence (hors étudiants et personnes de 65 ans ou plus)
Code Commune	Libellé	POP	A 50 % ou plus des prestations Caf	% des allocataires de référence	A 100% des prestations Caf	% des allocataires de référence	
22162	PAIMPOL	7179	314	32,2	177	18,1	976
22210	PLOUBAZLANEC	3039	59	22,3	26	9,8	265
22214	PLOUEZEC	3140	98	26,9	58	15,9	364
22233	PLOURIVO	2063	29	11,2	13	5,0	259

- L'indice de défavorisation sociale

Élaboré par l'Inserm, l'indice de défavorisation sociale (FDep) est un indicateur composite qui permet de caractériser la situation socio-économique des familles pour rendre compte des disparités territoriales. Il combine 4 variables issues du recensement de la population et des déclarations fiscales :

- ✓ Le revenu fiscal médian par unité de consommation
- ✓ La part des diplômés de niveau baccalauréat dans la population de 15 ans ou plus non scolarisée
- ✓ La part des ouvriers dans la population active de 15 à 64 ans
- ✓ La part des chômeurs dans la population active de 15 à 64 ans

L'indicateur de fragilité sociale est élaboré à l'échelles des IRIS INSEE (Ilots Regroupés pour Information Statistique)

Référentiel géographique au 1^{er} janvier 2017

Colonne Fdep15 : **plus le score est élevé plus le désavantage social est important**

Colonne P15POP : population communale au 1^{er} janvier 2015

Colonne Q5 : classification de l'indice en quintiles (5 catégories) allant des moins désavantagées (Q5=1) au plus désavantagées (Q5=5)

Communes	POP	fdep15	Quintile Q5
Plouezec	3368	0.23	3
Plourivo	2263	0.28	3
Ploubazlanec	2997	-0.24	2
Pléhédel	1289	0.1	3
PAIMPOL CENTRE VILLE	2697	0.69	
PAIMPOL LE VIEUX BOURG-LA LANDE BLANCHE-PLOUNEZ	3223	0.48	
PAIMPOL KERNOA- KERITY-LITTORAL	1908	0.047	

Les communes de Pléhédel, Plourivo, Plouezec et le centre-ville de Paimpol ont les plus forts indices de défavorisation sociale.

L'indice étant moins significatif en milieu rural où existe une plus grande hétérogénéité de la population, nous avons réservé l'étude aux villes de plus de 1000 habitants.

Focus Mutualité Sociale Agricole : Canton de Paimpol

40 % des allocataires sont considérés à bas revenus , 38.3 % sont couverts par le RSA ou la prime d'activité, 11.4 % sont des foyers mono parentaux.

	2020	2021	CLS Guingamp Leff Armor	Département 22
Démographie				
Taux de présence du RA (%)	10.6	11	13,4	12,2
Part de femmes patientes au RA (%)			47.2	47.6
Part des femmes patientes âgées de 0 à 19 ans au RA (%)			20.8	22.9
Part des femmes patientes âgées de 20 à 59 ans au RA (%)			29.4	33.6
Part des femmes patientes âgées de 60 à 90 ans+ au RA (%)			49.8	43.5
Part d'hommes patients au RA (%)			52.8	46.5
Part des hommes patients âgés de 0 à 19 ans au RA (%)			23.7	20.4
Part des hommes patients âgés de 20 à 59 ans au RA (%)			37.1	46.1
Part des hommes patients âgés de 60 à 90 ans+ au RA (%)			39.2	33.5
Patients âgés de 75 ans et + au RA	302	293	2 841	13823
Part des patients NSA au RA (%)	28.1	27,3	43,3	40,1
Situation socio-économique				
Part des allocataires à bas revenus (%)	40.0		41.6	37.9
Part de la population couvertes par le RSA ou la prime d'activité à la MSA (%)	38.3		31.0	28.1
Part des bénéficiaires d'un minimum vieillesse à la MSA (%)	1.1		1.3	1.1
Part des bénéficiaires de la CMUC (âgés de moins de 62 ans) à la MSA (%)	7,3		4,9	4,1
Part des bénéficiaires de la CSS à la MSA (%)	6		4	3,5
Part de la population couverte par une aide au logement à la MSA (%)	35.7		26.3	24.9
Part des foyers monoparentaux au RA (%)	11.4		10.3	9.5

D) SYNTHESE DES DONNEES SOCIO DEMOGRAPHIQUES

17

Points de vigilance :

Une population plutôt âgée, retraitée à près de 50% Près d'une personne âgée de plus de 75 ans vit seule.

Une évolution négative du taux d'emploi

Les jeunes sont moins diplômés qu'au niveau national Un jeune sur 3 est au chômage.

Atouts Spécificités

Une proportion faible de personnes âgées en institution.

Sur l'ensemble du canton, la population est assez homogène : âges, revenus, emploi sont peu différents selon les communes et proches des chiffres nationaux avec toutefois :

=> Une population plus fragile socialement à Paimpol (chômage, taux de pauvreté, prestations sociales.) tout en restant bien en deçà de certaines communes de la métropole.

=>Plourivo a une population plus jeune que les autres villes du canton de Paimpol, un taux de chômage des plus bas mais un nombre de foyers fiscaux plus faible également.

=>Plouézec apparait plus fragile socialement avec un taux de pauvreté à 11%, 3.2% de la population est bénéficiaire des minimas sociaux, un taux de chômage à 13,6%, plus de familles mono parentales.

=>La ville de Ploubazlanec semble présenter des écarts de revenus dans sa population, avec un revenu médian par UC des plus élevés du canton tout en étant en 2° position sur le taux de pauvreté.

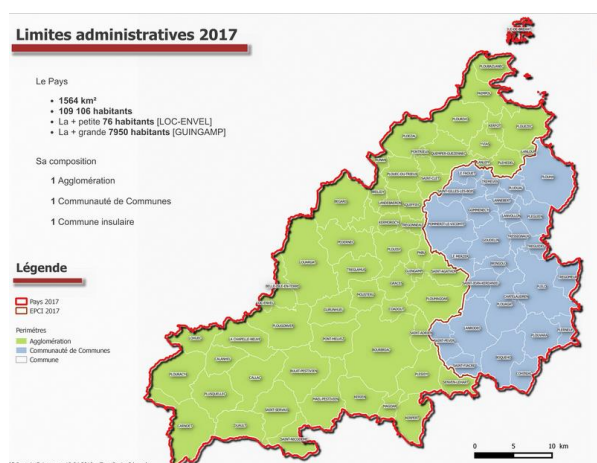
2) ETAT DE SANTE

18

A) MORTALITE

Les données qui suivent sont issues des » tableaux de bord santé des pays de Bretagne » établis par l'ORS Bretagne et datent de 2016.

Le pays de Guingamp étudié comprend Guingamp Paimpol Agglomération (GP3A) et Leff Armor Communauté.



Chiffres départementaux 2019 ORS pays de Guingamp : taux standardisés pour 1000 Habitants

Taux de mortalité standardisé des 65 ans et plus	Taux de mortalité prématurée	Taux de mortalité prématurée chez les femmes	Taux de mortalité prématurée chez les hommes	Espérance de vie à 60 ans (femmes)	Espérance de vie à 60 ans (hommes)	Écart hommes-femmes de l'espérance de vie à 60 ans
40,2	2,1	1,3	3,0	27,4 années	22,5 années	- 4,9 années

MORTALITE GENERALE

- Les habitants du pays de Guingamp présentent une surmortalité comparativement au reste de la France (indice de mortalité fixé à 100 pour permettre les comparaisons).
 - Surmortalité générale** L'indice comparatif de mortalité (ICM) est de 113 pour le pays de Guingamp : 115 pour les hommes, 112 pour les femmes ce qui signifie que les hommes ont un taux de mortalité supérieur de 15% et les femmes de 12 % relativement aux taux nationaux.
 - Evolution** : La mortalité générale tend à baisser comme partout en France mais moins rapidement pour les hommes (- 21% sur le pays et en Bretagne mais - 28% en France) et de manière similaire pour les femmes (entre 20 et 21%).

LES PRINCIPALES CAUSES DE MORTALITE

Les tumeurs :

Sur le pays de Guingamp, 383 hommes et 176 femmes sur 100 000 sont décédés durant l'année 2016 des suites de cancers.

19

- Une **surmortalité** pour tous les cancers pour les hommes (+ 17%).
- Une **évolution** vers la baisse mais moins rapide qu'au niveau national et ce pour les hommes et pour les femmes.

	Cancers : ICM	Evolution Pays Guingamp 2000-2016)	Evolution France (2000-2016)
Ensemble	105		
Hommes	112	-17%	-20%
Femmes	97	- 4%	-8 %

Cancers des voies aéro-digestives supérieures :

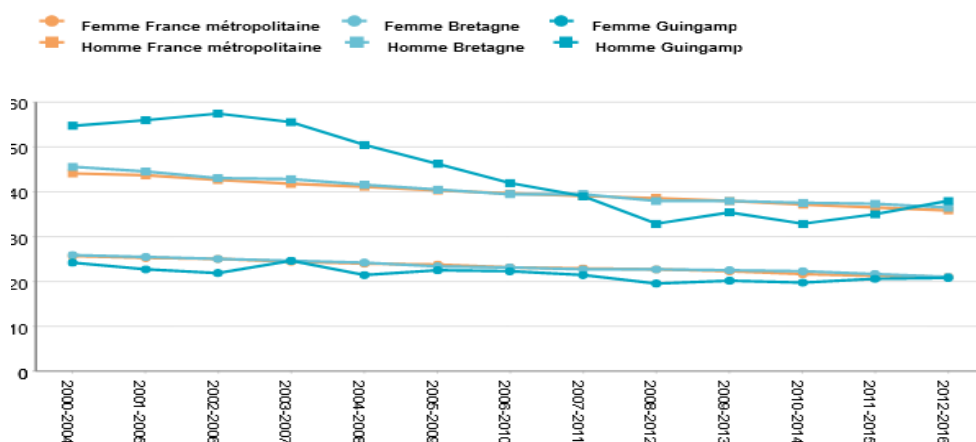
- Une **surmortalité** par cancers des voies aéro-digestives supérieures chez les hommes (+ 71 %) Cette mortalité a **régressé de 25 % depuis 2000 mais moins vite qu'au niveau national**

	K Voies Aéro-Digestives Supérieures : ICM	Evolution Pays Guingamp (2000-2016)	Evolution France (2000-2016)
Ensemble	155		
Hommes	171	- 25 %	-29%
Femmes	100	Non disponible	Non disponible

Cancers colo-rectaux :

- Une faible **surmortalité** chez les hommes (ICM=106)
- **Evolution** : **après une période de diminution une remontée de la mortalité depuis 2012 chez les hommes et de façon moindre chez les femmes.**

Taux standardisés de mortalité par cancer du côlon rectum
Périodes de 2000 à 2016 - Unité : pour 100 000
Guingamp



Sources : Inserm CépiDc, Insee, exploitation ORS Bretagne

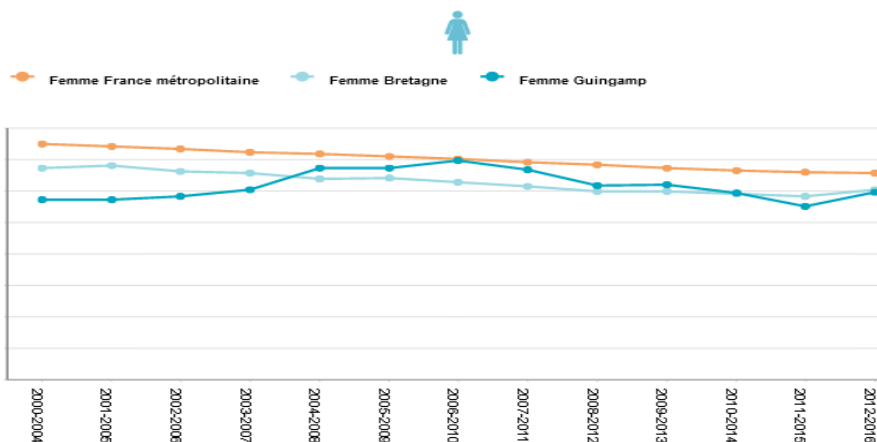
Cancers de la trachée, des bronches et des poumons :

- **Surmortalité** : Indice Comparatif de Mortalité : 103 pour les hommes, 89 pour les femmes : Faible surmortalité masculine.
- Effectifs : 49 hommes sur 100 000 (idem chiffres nationaux).
- **Evolution vers la hausse de l'incidence** : +18 % dans les pays de Guingamp, + 10% en Bretagne et 0% en France métropolitaine.

Cancers du sein :

Pas de surmortalité féminine mais une **évolution à la hausse** (+ 4%) alors que ces cancers diminuent en Bretagne (-10%) en France (-12%).

Taux standardisés de mortalité par cancer du sein
Périodes de 2000 à 2016 - Unité : pour 100 000
Guingamp



Sources : Inserm CépiDc, Insee, exploitation ORS Bretagne



Les maladies de l'appareil circulatoire :

Les maladies cardiovasculaires sont la deuxième cause de mortalité en Bretagne (première pour les femmes), juste après les cancers. La situation de la Bretagne est défavorable par rapport à la moyenne française.

Au niveau du pays de Guingamp :

- **Surmortalité** féminine et masculine : le taux de mortalité est supérieur de 23% chez les hommes et de 31 % chez les femmes comparativement aux taux nationaux.
- Effectifs 351 hommes et 234 femmes pour 100 000 habitants en 2016.
- **Evolution favorable** avec une baisse de l'incidence de 33% chez les hommes (vs 36% au niveau national) et 37 % chez les femmes (identique au niveau national).

ALD maladies appareil circulatoire :

- AVC invalidant : en 2014 : sont en ALD pour AVC invalidant : 110 hommes et 93 femmes sur 100 000 mais progression plus rapide chez les femmes : entre 2000 et 2014 : + 2% chez les hommes, + 9% chez les femmes.

Au niveau de l'EPCI : taux significativement supérieur

- Maladies coronaires : Au niveau de l'EPCI : taux significativement supérieur
298 hommes sur 100 000 en ALD pour maladie coronarienne et 115 femmes / 100 000 avec une progression de 11% chez les hommes et 19 % chez les femmes entre 2000 et 2014.

Les maladies de l'appareil respiratoire :

Surmortalité masculine et féminine 18 % de plus qu'au niveau national pour les deux sexes

Effectifs : 100 hommes et 54 femmes pour 100 000 habitants.

Evolution : **régression plus importante** des taux de mortalité par maladies de l'appareil respiratoire chez les hommes (- 25%) et les femmes (-31%) de 2000 à 2016 qu'au niveau régional et national. Ces chiffres sont respectivement de 22% et 17 % au niveau de la Bretagne et 23 et 15 % au niveau national.

En matière d'ALD pour insuffisance respiratoire chronique grave : taux semblables aux taux nationaux.

SURMORTALITE PREMATUREE

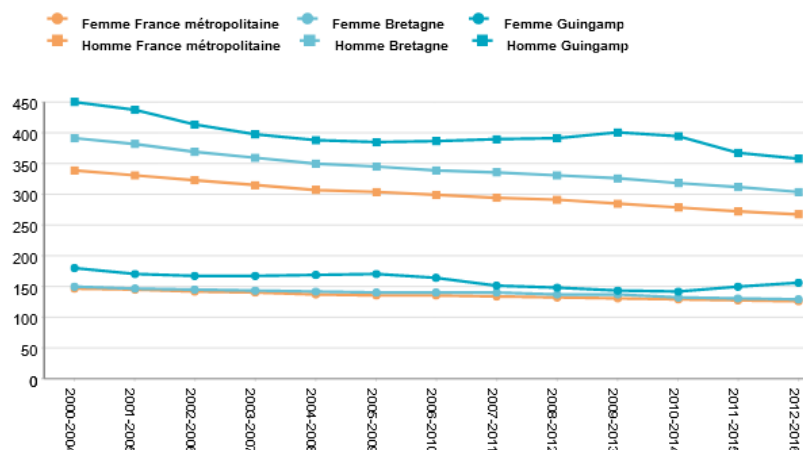
Il s'agit de la mortalité avant 65 ans.

Pour le pays de Guingamp : en 2016

- Mortalité des hommes supérieure de 33% à la mortalité prématurée au niveau national et de 22% pour les femmes.
- Effectifs : 357 hommes et 155 femmes sur 100 000
- Evolution : depuis 2000, baisse de 20% de la mortalité prématurée chez les hommes du pays de Guingamp, 22% à l'échelle de la région et 21% au niveau de la France métropolitaine.

Régression moins importante chez les femmes : 13 % dans le pays de Guingamp (remontée depuis 2015), 14 % au niveau de la région comme au niveau national.

Taux standardisés de mortalité prématurée
Périodes de 2000 à 2016
Guingamp

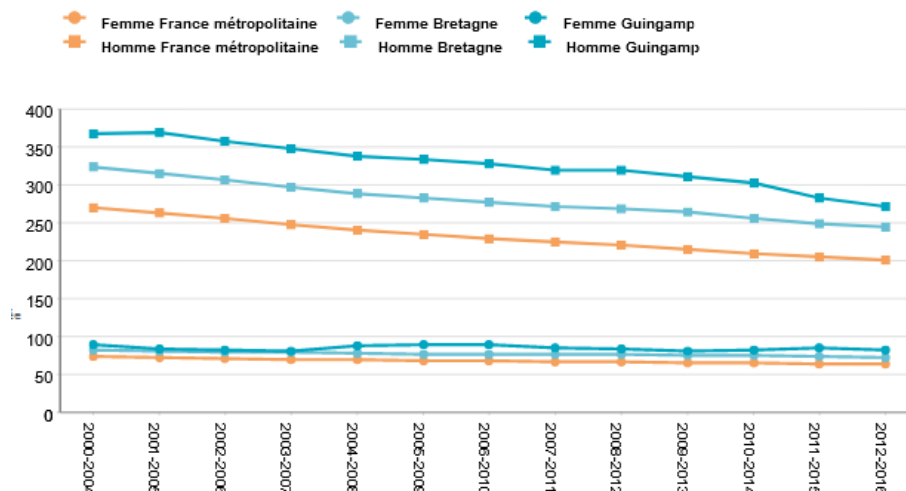


Sources : Inserm CépiDc, Insee, exploitation ORS Bretagne

SURMORTALITE PREMATUREE EVITABLE

- Parmi ces décès intervenant avant 65 ans, il est possible de distinguer trois composantes : les causes de décès liées aux comportements à risque, les causes de décès liées au système de soins et les autres décès. Les deux premières composantes rassemblent des décès dont on peut penser qu'ils auraient pu être évités soit par une action sur les facteurs de risques individuels, soit par une amélioration du système de soins.
- Concernant cette mortalité évitable, les indicateurs de mortalité liés aux comportements à risque sont défavorables en France, alors que ceux liés au système de santé apparaissent, eux, beaucoup plus favorables.
- La mortalité prématurée évitable liée aux comportements à risque concerne les décès avant 65 ans par une des causes suivantes : Sida, Cancers des voies aérodigestives supérieures, Cancers de la trachée, des bronches et du poumon, Psychoses alcooliques, Cirrhoses, Accidents de la circulation, Chutes accidentelles, Suicides.
- **Surmortalité prématurée évitable** : L'indice comparatif de mortalité est de 154/100 : significativement supérieur au taux de la France métropolitaine pour les hommes comme pour les femmes.
- Effectifs : 271 hommes et 82 femmes pour 100 000 en 2016.
- **Evolution** de 2000 à 2016 : **régression plus importante chez les hommes** du pays de Guingamp (- 26%) que chez les femmes (-7%) et plus importante qu'à l'échelle régionale et nationale : Au niveau régional, respectivement : - 24% et -13% et au niveau national : -26% et - 14 %.

Taux standardisés de mortalité évitable par des actions de prévention
Périodes de 2000 à 2016
Guingamp



Sources : Inserm CépiDc, Insee, exploitation ORS Bretagne

Alcool :

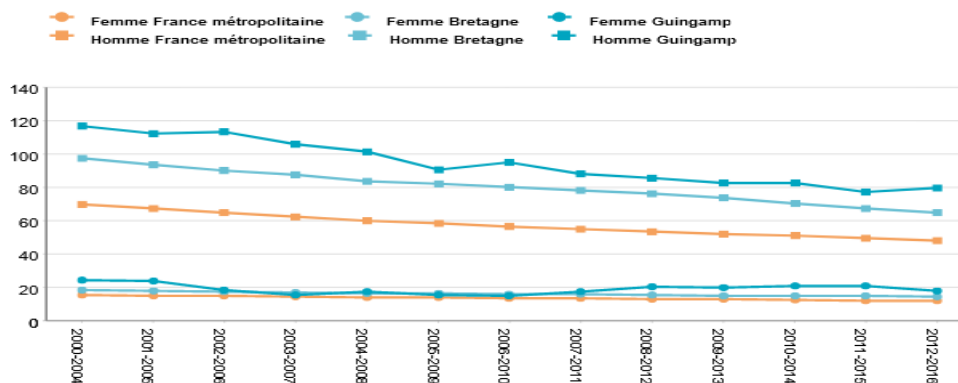
- **Surmortalité ICM (2012-2016) : ensemble 160**

Mortalité par alcool des hommes supérieure de 66% et des femmes de 42 % aux chiffres nationaux.

- Hommes 166, femmes 142
- Effectifs : 79 hommes et 17 femmes pour 100 000 en 2016
- **Evolution :**

Régression de la mortalité par alcool de 32% chez les hommes (mais remontée récente) et 27% chez les femmes. Chiffres proches des chiffres régionaux et nationaux pour les hommes mais **régression plus importante pour les femmes** (- 23% au niveau de la France, - 22% au niveau de la région).

Taux standardisés de mortalité liée à l'alcool
Périodes de 2000 à 2016 - Unité : pour 100 000
Guingamp



Sources : Inserm CépiDc, Insee, exploitation ORS Bretagne



- ALD liée à l'alcool Def: Pour l'étude de l'ALD incidence liée à l'alcool :
 - Les cirrhoses du foie (codes CIM10 : K70 et K746 au sein de l'ALD 6),
 - Les psychoses alcooliques et l'alcoolisme (codes CIM10 : F10 au sein de l'ALD 23),
 - Les cancers des voies aéro-digestives supérieures (codes CIM10 : C00-14, C15 et C32 au sein de l'ALD 30).

On note une progression du nombre d'ALD pour maladies liées à l'alcool de 2% chez les femmes alors qu'il existe une régression de - 5% chez les hommes.

- ALD pour maladies chroniques actives du foie et cirrhoses : Parmi les affections dont est responsable l'alcool, on retrouve également les maladies alcooliques du foie regroupant la stéatose hépatique, l'hépatite alcoolique et la cirrhose alcoolique du foie.
Sur morbidité chez les hommes : indice comparatif de nouvelles admissions en ALD à 106 (85 chez les femmes).

L'incidence a augmenté de 6 % entre 2000 et 2016 chez les hommes et diminué de 13 % chez les femmes.

Tabac :

Surmortalité surtout chez les femmes du pays de Guingamp comparativement à la France : + 33% chez les femmes, + 14 % chez les hommes.

Effectifs : 252 hommes sur 100 000 et 98 femmes sur 100 000 sont décédés en 2016 en raison du tabagisme.

Evolution : une baisse de 23 % de la mortalité par tabagisme chez les hommes du pays versus 25 % au niveau régional et 27 % au niveau national.

Pour les femmes régression plus importante dans le pays (- 28 %) qu'au niveau de la région (- 24 %) et de la France métropolitaine (- 23%).

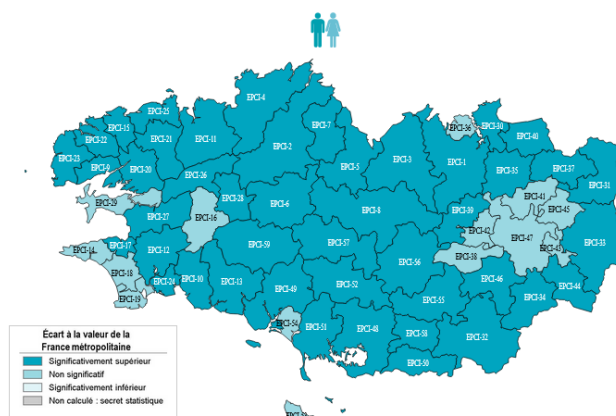
Mais une augmentation des ALD dues au tabac : + 12 % chez les hommes et + 25 % chez les femmes.

Suicide :

Surmortalité par suicide chez les hommes et surtout les femmes relativement aux données nationales :

ICM 202 chez les femmes et 184 chez les hommes.

Indices comparatifs de mortalité par suicide - Deux sexes
Période 2010-2016 - France métropolitaine = 100



Les femmes meurent par suicide deux fois plus dans le pays de Guingamp qu'au niveau national

Chez les hommes la surmortalité par suicide est de + 84%

Effectifs en 2016 : sur le pays, tous sexes confondus : 27.3 décès pour 100 000 habitants versus, 22.3 au niveau régional et 14.2 au niveau national.

Evolution : **semblable à l'évolution nationale : régression de - 22 à 23 %**

Accidents de la route :

Surmortalité par accidents de la route dans le pays de Guingamp de + 49 %

Baisse du nombre d'accidents depuis 2000 (- 46%) mais moindre qu'au niveau régional (- 57%) et national (- 58 %).

B) MORBIDITE

PREVALENCE DES PRINCIPALES MALADIES CHRONIQUES

Sources : Atlas des pathologies à l'échelle des EPCI de Bretagne (juin 2019). Ici : GP3A Taux standardisés de prévalence, standardisation selon l'âge.

Définition de la prévalence : Rapport du nombre de cas d'un trouble morbide à l'effectif total d'une population, sans distinction entre les cas nouveaux et les cas anciens, à un moment ou pendant une période donnée.

- les maladies cardio-neurovasculaires comprennent les maladies coronaires (dont l'infarctus du myocarde), les accidents vasculaires cérébraux, l'insuffisance cardiaque, l'artériopathie oblitérante du membre inférieur, les troubles du rythme ou de la conduction, les maladies valvulaires, l'embolie pulmonaire et les autres affections cardio-vasculaires ;

- les maladies respiratoires chroniques comprennent l'asthme, la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO), l'insuffisance respiratoire chronique... La mucoviscidose n'est pas incluse dans ce groupe ;

Taux standardisés de prévalence :

	Pays de Guingamp	Région	France
Diabète	41-45	38	55
Maladies cardio-neuro-vasculaires	74-81	68	69
Maladies psychiatriques	52-60	43	33
Maladies neuro-dégénératives (Alzheimer, Parkinson)	27-30	23	22
Maladies respiratoires chroniques	62-67	56	54
Maladies coronaires	31-34	24	27

A l'échelle du canton :

L'analyse de ces données à l'échelle de notre territoire (8 communes) retrouve les mêmes constats : une prévalence supérieure de toutes ces maladies chroniques dans ce territoire comparativement au département, à la région et à la France sauf pour le diabète dont la prévalence est moindre qu'au

niveau national et les maladies psychiatriques qui semblent avoir une prévalence identique au niveau départemental, moindre qu'au niveau régional mais supérieure au niveau national.

26

- les traitements du risque vasculaire (avec ou sans pathologies) concernent les personnes prenant des traitements antihypertenseurs et / ou hypolipémiants (avec ou sans pathologies telles que : maladie coronaire, accident vasculaire cérébral, insuffisance cardiaque, artériopathie oblitérante des membres inférieurs...);

- les traitements psychotropes (avec ou sans pathologies) concernent les personnes prenant régulièrement des traitements antidépresseurs et régulateurs de l'humeur, des neuroleptiques, des anxiolytiques et ou hypnotiques (avec ou sans pathologies psychiatriques telles que : troubles psychotiques, troubles névrotiques et de l'humeur, déficience mentale, troubles addictifs...);

Taux standardisés de prévalence : unité pour 1000

Source : Cnam, cartographie des pathologies (Régime Général, SLM, Camieg, BDF), données 2015.
Exploitation ORS Bretagne

Traitements	Pays de Guingamp	Région	France
Anti-hypertenseurs	186-197	168	183
Anti- dépresseurs ; régulateurs de l'humeur	77-85	72	67
Anxiolytiques	100-109	80	72
Hypnotiques	59-66	47	37

A l'échelle du canton, les consommations de psychotropes, anxiolytiques et hypnotiques sont supérieures aux consommations régionales et nationales.

FOCUS MSA : CANTON DE PAIMPOL

Les taux de prévalence des principales maladies chroniques sont plus bas que dans la population générale.

Le taux de maladies psychiatriques est supérieur sur le canton à celui du département.

	2020	2021	CLS Guingamp Leff Armor	Département 22
Santé				
Etat de santé				
Tx de prévalence ALD au régime agricole (%)	20.5		23.1	21.8
Tx de prévalence en ALD cancer 45 ans et plus au RA (%)	5.7		6.5	6.6
Tx de prévalence en ALD cardiovasculaire 45 ans et plus au RA (%)	16.2		18.8	16.6
Tx de prévalence en ALD diabète 45 ans et plus au RA (%)	6.6		6.5	5.5
Tx de prévalence en ALD affections psychiatriques 45 ans et plus au RA (%)	4.6		3.6	3.1

ADDICTIONS

Depuis une quinzaine d'années, l'enquête ESCAPAD menée par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) permet de mesurer, à l'échelle régionale, les usages de

produits psychoactifs chez les jeunes de 17 ans.. Pour la Bretagne, l'échantillon ESCAPAD compte 2 241 jeunes de 17 ans résidant en Bretagne.

Les niveaux de consommation de produits licites et illicites des jeunes Bretons de 17 ans sont globalement supérieurs à ceux observés nationalement.

Plus d'un jeune sur cinq (21,8 %) déclare avoir connu au moins trois alcoolisations ponctuelles importantes au cours du mois précédent l'enquête, ce qui place la région parmi celles où cette pratique est la plus répandue (malgré une baisse importante par rapport aux niveaux de 2014). La Bretagne enregistre également les plus hauts niveaux du pays concernant l'expérimentation de tabac (66,5 %), de cannabis (44,7 %) et celle d'une autre drogue illicite (9,5 %).

Tableau 8. Les niveaux d'usages de substances psychoactives à 17 ans en 2017 dans la région Bretagne

Produits	Usage	Bretagne (en %)	France métropolitaine (en %)	Écart (en points)	Écart (en %)
Alcool	Expérimentation	93,7	85,7	+8	+9
	Récent (au moins un usage dans le mois)	77,7	66,5	+11	+17
	Régulier (au moins 10 usages dans le mois)	9	8,4	ns	ns
	API* répétée (au moins 3 fois dans le mois)	21,8	16,4	+5	+33
Tabac	Expérimentation	66,5	59	+8	+13
	Quotidien (au moins 1 cig./jour)	30,1	25,1	+5	+20
	Intensif (plus de 10 cig./jour)	5,7	5,2	ns	ns
Cannabis	Expérimentation	44,7	39,1	+6	+14
	Régulier (au moins 10 usages dans le mois)	8	7,2	ns	ns
Autres drogues illicites**	Expérimentation	9,5	6,8	+3	+40

* API : Alcoolisation ponctuelle importante

** Au moins une expérimentation d'une des drogues illicites suivantes : champignons hallucinogènes, MDMA/ecstasy, amphétamines, LSD, crack, cocaïne, héroïne.

Source : enquête ESCAPAD 2017

La Fondation Bon Sauveur prend en charge localement les personnes souffrant d'addictions. Selon les statistiques de ce service les prises en charges sont essentiellement liées à des dépendances à l'alcool : 74 % alcool, 2% cocaïne, 8 % opiacés/héroïne.

La consommation de drogues est signalée comme préoccupante par les acteurs de terrain principalement chez les marins.

C) DEPISTAGES PREVENTION

Dépistage du cancer du sein :

62.5% des femmes, de 50 à 74 ans, du territoire participent au dépistage du cancer du sein, ce qui est mieux qu'au niveau régional et national.

Dépistage du cancer colo rectal :

Nous avons noté plus haut une réduction de la mortalité par cancer colo-rectal.

32.7 % des personnes âgées de 55 à 74 ans réalisent le dépistage sur le territoire, taux supérieur au taux français mais inférieur au taux départemental et régional (33 et 34.3%) (30.8%).

Dépistage du cancer du col de l'utérus :

53.1 % des femmes âgées de 25 à 65 ans l'ont réalisé dans les 3 dernières années.

C'est un peu moins qu'au niveau départemental et régional et mieux qu'au niveau national (51.8%).

28

D) VACCINATIONS

Vaccination anti grippale des personnes âgées de 65 ans et plus : une meilleure couverture vaccinale qu'au niveau national (67.3 % versus 62.3%).

Vaccination anti grippale des personnes à risque : Mêmes constats : 40.9 % de personnes vaccinées versus 38% au niveau national.

E) ENVIRONNEMENT

Sources : Tableau de bord santé environnement PRSE Bretagne 2017-2020

- Eau alimentation, santé :

99 % des eaux de baignade répondent aux exigences de qualité européennes en 2019.

100% de la population bretonne est desservie par une eau conforme en nitrates en 2019 (100 % en 2018).

92.6 % de la population bretonne est desservie par une eau conforme en pesticides en 2019 (94,8 % en 2018).

On note, 7,6 % de surface agricole utile en bio ou en conversion en 2019 (France : 8,5 %), soit + 9,4 % d'évolution entre 2018 et 2019 (France : + 13,1 %).

- Le radon est un gaz radioactif émis naturellement par les sous-sols granitiques, et qui peut s'accumuler dans l'habitat. C'est un cancérigène pulmonaire. La Bretagne est une des régions françaises les plus exposées du fait de sa géologie.

20% des décès par cancer du poumon sont attribuables en Bretagne à une exposition domestique au radon, soit 200 décès par an (France : 10 %, soit 3 000 décès).

81.8 % de la population bretonne réside dans une zone à potentiel radon significatif.

- 81,2 % des actifs bretons utilisent voiture, camion ou fourgonnette pour se rendre au travail en 2017 (stable depuis 2008) (France : 70,3 %).
- LES PARTICULES FINES ET LES POLLENS : Le secteur résidentiel présente un poids important dans les émissions régionales de particules PM2,5, en raison notamment d'une utilisation importante du chauffage au bois, suivi par l'agriculture et le transport routier 2 000 décès prématurés par an en Bretagne seraient dus à la pollution de l'air.
- On relève 39 % des semaines surveillées à Rennes avec un risque allergique global aux pollens élevé ou très élevé en 2019 : 23 % à Pontivy ; 19 % à Dinan ; 16 % à Brest et 6 % à Saint-Brieuc.

F) SANTE AU TRAVAIL

Données issues du CLS

Les accidents du travail (AT) avec arrêt chez les salariés du régime général :

Surreprésentation des accidents du travail dans les Côtes d'Armor mais baisse tendancielle inscrite dans le long terme. Il en est de même pour le régime agricole

29

Les maladies professionnelles :

Une fréquence des MP supérieure en Bretagne.

La Bretagne est une région caractérisée par une présence très marquée de pathologies liées aux troubles musculosquelettiques (TMS), de l'ordre du double par rapport aux données nationales et cela pour les régimes général et agricole. Cette tendance est également surreprésentée dans les Côtes-d'Armor. Les TMS représentent 93 % des maladies professionnelles indemnisées du régime général et 96 % de celles du régime agricole.

G) SYNTHESE DE L'ETAT DE SANTE

Une surmortalité générale, une surmortalité par tumeurs, par maladies de l'appareil circulatoire, de l'appareil respiratoire mais une réduction de ces causes de mortalité variable selon les causes et selon le sexe.

La mortalité générale diminue de manière plus rapide chez les hommes que chez les femmes.

La mortalité par cancers diminue moins rapidement pour les hommes et les femmes qu'au niveau national (tous cancers, cancers des voies aéro-digestives supérieures).

Certains cancers progressent : le cancer colo rectal, le cancer de la trachée, des bronches et des poumons le cancer du sein.

La mortalité par maladies de l'appareil circulatoire diminue plus fortement qu'au niveau national mais on note une progression des taux d'admission en ALD pour AVC invalidant et pour les maladies coronariennes.

La mortalité par maladies de l'appareil respiratoire régresse davantage qu'au niveau national et régional.

La surmortalité prématurée régresse de façon moindre chez les femmes que chez les hommes. Il en est de même pour **la mortalité prématurée évitable (tabac, alcool, suicide).**

La mortalité par consommation d'alcool régresse moins chez les femmes que chez les hommes mais plus qu'au niveau national.

On note une progression des maladies liées à l'alcool chez les femmes et une régression chez les hommes alors que la tendance s'inverse en ce qui concerne les maladies du foie.

Le tabac : **surmortalité plus importante pour les femmes** mais régression également plus importante que pour les hommes. Par contre, les ALD pour maladies liées au tabac progressent 2 fois plus chez les femmes que chez les hommes.

La surmortalité par suicide est très importante pour les deux sexes mais davantage pour les femmes Sa régression est semblable à ce qu'on observe au niveau national.

CONCLUSION : une vigilance particulière à apporter à la santé des femmes.



Morbidité maladies chroniques : A l'échelle du canton :

Prévalence supérieure de toutes ces maladies chroniques comparativement au département, à la région et à la France sauf pour le diabète dont l'incidence est moindre qu'au niveau national et les maladies psychiatriques qui semblent avoir une prévalence identique au niveau départemental, moindre qu'au niveau régional mais supérieure au niveau national.

Addictions des jeunes : beaucoup d'expérimentations alcool, tabac, cannabis et autres drogues, davantage qu'au niveau national.

Usage régulier du tabac plus important qu'à l'échelle de la France. Les consultations en addictologie à Paimpol sont consacrées essentiellement aux problèmes d'alcoolisme mais la consommation de drogues est signalée par les acteurs de terrain principalement chez les marins.

Dépistages des cancers : d'une manière générale mieux réalisés que sur le département et à l'échelle de la France mais progression des cancers colo rectaux nécessitant vigilance.

Les vaccinations anti grippales sont plutôt bien réalisées.

Vigilance quant aux maladies professionnelles particulièrement TMS.

Environnement : Surveiller exposition au radon. Prévention collective

Santé au travail : davantage d'accidents du travail et de maladies professionnelles en Bretagne.

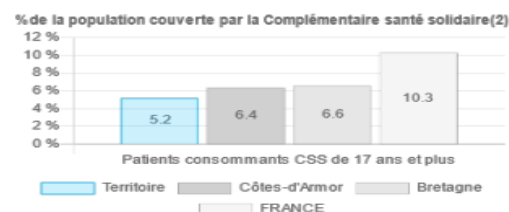
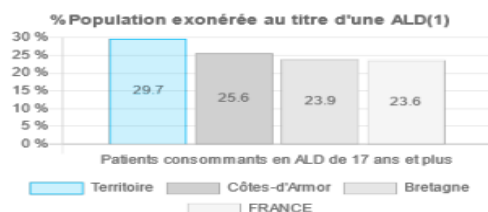
30

3) ACCES AUX SOINS

A) ACCESSIBILITE FINANCIERE

-ALD : presque un tiers de la population est porteuse d'une affection longue durée.

-Complémentaire santé solidaire : 5.2% de la population est couverte par l'ACS. Ce taux est à l'échelle nationale.



(1) Pourcentage de la population ayant une ALD active et ayant eu au moins un remboursement au titre d'une ALD ou d'une polypathologie (avec ou sans rapport) dans la période de référence parmi la population consommatrice de 17 ans et plus

(2) Pourcentage de la population couverte par la CSS (contrat CSS au moins 1 jour dans la période de référence) parmi la population consommatrice de 17 ans et plus

source DCIR/SNDS/SNIIRAM (Année glissante du 01/07/2020 au 30/06/2021)

Commune(s) neutralisée(s) : Lanleff

Indicateur : 17 ans et plus ayant la CSS

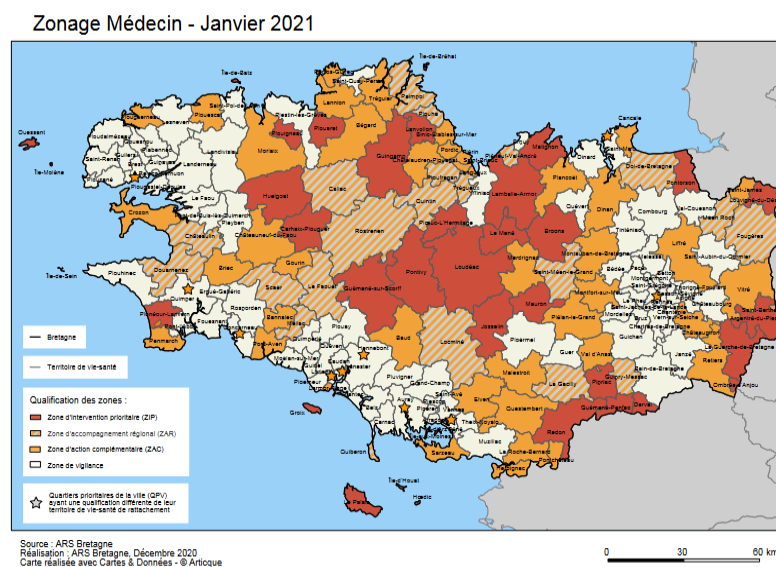
Taux de commune(s) neutralisée(s) : 12.5 %

B) ACCESSIBILITE GEOGRAPHIQUE

L'accès aux soins est un élément central des politiques de santé, appuyé par le Plan du Gouvernement pour l'égal accès aux soins dans les territoires du 13 octobre 2017. Les régions les plus rurales sont aussi souvent les plus éloignées de l'offre de soins, le temps d'accès est un indicateur permettant de témoigner de cet éloignement, en tant qu'inégalité territoriale de santé.

Selon le zonage de l'accessibilité potentielle localisée de l'ARS Bretagne, toutes les communes de notre territoire sont en zonage ZAR : zones d'accompagnement régional.

Les zones d'accompagnement régional (ZAR) représentent 10,6% de la population et sont éligibles aux aides de l'Etat issues du Pacte Territoire Santé (PTS), aux aides des collectivités territoriales ainsi qu'à une aide à l'installation complémentaire de l'ARS financée sur le Fonds d'Intervention Régional (FIR), à hauteur de 25 000 €.



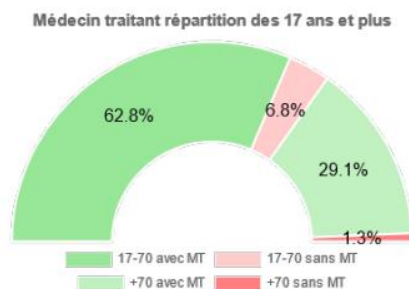
C) MOBILITES

Sur le département des Côtes d'Armor, 88 % des 75 ans et plus vivent à domicile (62 550 personnes). La moitié d'entre-elles vivent seules. La mobilité des personnes âgées ou handicapées, implique un réseau de transport à la demande développé. Différents dispositifs existent localement.

4) OFFRE DE SOINS

A) AMBULATOIRE

8.1 % des habitants sont sans médecin traitant.



FOCUS MSA CANTON PAIMPOL

D'avantage de recours aux urgences non suivis d'hospitalisation dans la population affiliée à la MSA.

	2020	2021	CLS Guingamp Leff Armor	Département 22
Offre de santé ambulatoire				
Taux d'activité au RA des omnipraticiens libéraux	9.6		13.1	11.2
Part des patients 16 ans et plus au RA sans médecin traitant (%)	5.6		4.6	4.6
Part des patients 75 ans et plus au RA sans médecin traitant (%)	0,3		0.4	0.3
Consommation de soins				
Part d'hospitalisations non programmées au RA (%)	39,6		44	39,5
Taux de recours aux urgences non suivis d'hospitalisations au RA (pour 1000)	276,1		199,3	150,8

DEMOGRAPHIE DES PROFESSIONNELS DE SANTE SUR LE TERRITOIRE ET AGE

Catégories sélectionnées	Nombre sur le territoire (7)		
	total	+ 60 ans	dont + 65 ans
Spécialités médicales			
Tous les méd. spéc. en méd. générale	19	7	5
dont Médecin MEP	1	0	0
Tous les méd. spéc. hors méd. générale	6	3	1
Spécialité Sage femme			
Sage Femme	2	0	0
Auxiliaires médicaux			
Infirmier	43	3	0
Masseur Kinésithérapeute	20	3	2
Pharma./Labo.			
Pharmacie	8	-	-

(7) Pour les pharmaciens, transporteurs et fournisseurs, seules les officines ou sociétés sont dénombrées (les colonnes relatives aux âges sont donc neutralisées)

Données SNDS (Déc 2021)

AU 1^{ER} JUILLET 2022, 12 MEDECINS GENERALISTES SONT PRESENTS SUR LA COMMUNE DE PAIMPOL, POUR 9 EQUIVALENTS TEMPS PLEIN, 3 SUR LA COMMUNE DE PLOUEZEC, SOIT 2 EQUIVALENTS TEMPS PLEIN ET 1 A PLOURIVO. SOIT 16 MEDECINS GENERALISTES REPRESENTANTS 12 EQUIVALENTS TEMPS PLEIN.



Nombre de PS par commune et par catégorie en activité

Commune	Médecin spécialiste en méd. générale	Infirmier	Masseur Kinésithérapeute	Orthophoniste	Orthoptiste
Paimpol	15	21	16	3	1
Pléhédél	-	4	-	-	-
Lanleff	-	-	-	-	-
Yvias	-	-	-	-	-
Kerfot	-	-	-	-	-
Plouézec	4	9	2	-	-
Ploubazianec	-	4	3	-	-
Plourivo	1	5	1	-	-

Données SNDS (1er Semestre 2021)

- ✓ Sur 19 médecins généralistes, 7 sont âgés de plus de 60 ans et parmi eux, 5 de plus de 65 ans pour une population de plus de 19 000 habitants.
- ✓ **La situation est préoccupante.**
- ✓ Les infirmiers sont au nombre de 43. Leur densité est nettement supérieure à la densité nationale (23.0 versus 15.2) Il en existe dans les principales villes du territoire.
- ✓ Les masseurs kinésithérapeutes sont au nombre de 20 et répartis aussi sur les principales villes. A noter que 18% d'entre eux ont plus de 60 ans.
- ✓ Les chirurgiens-dentistes sont au nombre de 8, plutôt jeunes : la moitié d'entre eux est âgée de moins de 40 ans. Ils ont une activité supérieure à la moyenne nationale. Leur nombre diminue.
- ✓ On dénombre 3 orthophonistes à Paimpol et un(e) orthoptiste.
- ✓ 3 sages-femmes libérales.

DISTANCE AUX SOINS ET TEMPS D'ACCES AUX SOINS

Médecine de spécialité :

Selon les communes le temps d'accès aux médecins spécialistes varie. La plupart des spécialités existent à Paimpol.

Manque préoccupant de médecins psychiatres. En France : densité de psychiatres libéraux de 9.5 pour 100.000 hab. En Bretagne 7.3 dans le Pays de Guingamp :0.9 psychiatres libéraux pour 100.000 hab.

Structures d'exercice coordonné :

Il n'existe pas de centre de santé sur le territoire, ni de MSP à proximité de Paimpol mais une MSP à Louargat, et une à Châtelaudren.

Une Communauté Professionnelle Territoires Santé vient d'être créée. Il s'agit de la CPTS d'Armor et d'Argoat.

1. La capacité d'accueil de l'Etablissement au 31 décembre 2020 est la suivante :

35

- Court séjour : 87 lits d'hospitalisation et 10 places ambulatoire

- 18 lits de Médecine Polyvalente,
- 25 lits de Court Séjour Gériatrique, passage à 30 lits en période hivernale
- 6 lits de Soins Continus Polyvalents,
- 20 lits de plaies chroniques,
- 10 lits Médecine Post-Accueil Urgences,
- 4 lits d'UHCD
- 4 lits de Soins Palliatifs,
- 10 places d'Hospitalisation de Jour, dont 2 jours sont dédiés à la réalisation de chimiothérapie, en site associé au CH St Brieuc.

- Service d'Hospitalisation à Domicile (Antenne du CH de Lannion) : 10 places

- Soins de Suite et de Réadaptation : 62 lits d'hospitalisation et 24 places d'ambulatoire

- 40 lits de SSR Polyvalent,
- 5 lits de SSR Polyvalent dédiés aux Plaies et cicatrisation
- 17 lits de SSR Cardio-vasculaire
- 14 places d'Hôpital de Jour de SSR Cardio-vasculaire, dont 5 adossés à l'hôtel hospitalier
- 10 places d'Hôpital de Jour en SSR Nutrition

- EHPAD : 288 lits et 10 places réparties sur 4 sites

- Résidence Les Embruns : 98 lits et 10 places d'Accueil de jour, située au centre-ville de Paimpol
- Résidence des Terre Neuvas : 82 lits, située dans la zone péri-hospitalière
- Résidence Ty-Tud-Coz : 61 lits,
- Résidence Kreiz-Armor : 47 lits, située sur l'île de Bréhat

2. Le centre hospitalier, en partenariat avec les établissements du territoire, offre un panel de consultations avancées, dans la plupart des spécialités

3. Le centre hospitalier de Paimpol dispose également de 2 équipes mobiles qui exercent un rôle de conseil, de soutien et de formation, auprès de professionnels de l'ensemble des services de l'établissement et de la médecine de ville :

- l'équipe mobile en soins palliatifs participe à la diffusion de la démarche palliative au sein de l'établissement.

- l'équipe mobile de gériatrie assiste les différents services non gériatriques ou non spécialisés sur le plan médical, dans la prise en charge et l'orientation des patients âgés qu'ils accueillent en apportant un avis spécialisé. Elle intervient en intra et extrahospitalier.

4. L'établissement est autorisé en médecine urgence. Il dispose d'un Service d'Urgence et d'un service Mobile d'Urgences et de Réanimation.

5. L'établissement est également autorisé en radiologie conventionnelle et en scannographie. Il dispose de vacations au CH de St Brieuc afin de permettre l'accès à l'IRM à ses patients.

6. Il dispose d'une Pharmacie à Usage Intérieur et d'un laboratoire.

Le Centre hospitalier de Tréguier

Le Centre Hospitalier de Tréguier est un établissement public de santé d'une capacité de 560 lits et de 25 places (10 places Accueil de jour et 15 places Hôpital de jour)

Un établissement qui constitue **un pôle de santé et d'hébergement**, spécialisé dans le traitement et le soin des pathologies du grand âge et de la dépendance

La direction de l'hôpital de Paimpol est la même que celle de Tréguier

L'hôpital de Tréguier comprend :

Un Pôle Sanitaire :

- Consultations externes, Hôpital de Jour, Médecine Gériatrique - Soins Palliatifs, Services de Soins de Suite et de Réadaptation Gériatriques - Unité Cognitivo-Comportementale (UCC), Equipe Mobile de Gériatrie, USLD

Un Pôle Médico-Social

- EHPAD Résidence Anatole Le Braz, Résidence Paul Le Flem, Résidence Saint-Michel, Résidence Pierre-Yvon Trémel, Hébergement temporaire, Unité d'hébergement renforcé, Accueil de jour - Halte-Répit, PASA.

Le Centre Hospitalier de Bégard

Le Centre Hospitalier de Bégard, établissement privé à but non lucratif, spécialisé dans le domaine psychiatrique, dispose de plusieurs services adaptés aux personnes âgées :

- unité d'hospitalisation psycho-gériatrique,
- unité d'hospitalisation de jour pour personnes âgées,
- centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP),
- centre médico-psychologique (CMP),
- centre de thérapie familiale,
- service psychiatrique d'accueil et de liaison,
- unité d'hospitalisation alcoologie,
- équipe mobile de psycho gériatrie

OFFRE PERSONNES AGEES

(Données CLS)

EHPAD

Sur le Pays de Guingamp, on peut constater un taux d'équipement en EHPAD plus important (131,15) que la moyenne bretonne (115,7) mais un taux de résidence autonomie inférieur (5,45 contre 11,3 au niveau régional). Il existe 14 EHPADs, 3 résidences autonomie.



Accueil temporaire

37

Dispositifs de maintien à domicile : accueil temporaire en établissement

	Nombre de places d'accueil de jour en EHPAD (hors accueil de nuit)	Nombre de places d'accueil de jour autonome	Nombre total de places en accueil de jour	Nombre de places d'accueil de nuit en EHPAD	Nombre de places d'hébergement temporaire en EHPAD
Guingamp-Paimpol Agglomération	26	10	36	0	42

ASAD Goëlo – Trieux

Association loi 1901 à but non lucratif existant depuis 1977 et regroupant 260 professionnels du médico-social et paramédicaux, et 8 services.

Service de soins infirmiers à domicile et SAAD, fonctionnant en SPASAD intégré. L'ASAD Goëlo Trieux gère deux établissements médico-sociaux :

- avec le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et ses 188 places à destination des personnes âgées
- avec un Service d'aide et d'Accompagnement à domicile (SAAD), principalement à destination des personnes âgées (80% de ses interventions soit plus de 1300 usagers).

OFFRE PERSONNES HANDICAPEES

Offre à destination des personnes en situation de handicap et leurs aidants

Offre médicale

Le centre hospitalier de Paimpol et ses partenaires ont mis en place un dispositif d'aide aux consultations pour personnes en situation complexe de handicap. Depuis juin 2019, le Centre Hospitalier de Paimpol est l'hôpital de référence du Groupement Hospitalier de Territoire pour la réalisation de consultations dédiées aux personnes et situations complexes de handicap. Le CH de Paimpol est hôpital de référence pour la prise en charge des consultations complexes à travers son service Handi-Access22.

Offre médico-sociale à destination des enfants en situation de handicap

- Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (ITEP) - Guingamp (7 places semi-internat)
- Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) La Courte échelle 0/20 ans localisé à Tréguier.
- Centre médico-psychologiques pour enfants et adolescents (CMPEA) : Situés à Guingamp, Lannion et Paimpol, les CMPEA sont couplés à des structures d'accueil de jour (Hôpitaux de Jour, CATTP - Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel).
- Institut médico éducatif (IME) : Il accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes de 3 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés : I.M.E. KER AN HEOL PAIMPOL.

Offre médico-sociale à destination des adultes en situation de handicap

38

- **Foyers de Vie / Foyers Occupationnels d'Accueil (FOA) :** Le foyer occupationnel d'accueil accompagne des adultes en situation de handicap (handicap intellectuel, avec ou sans trouble associé), qui n'ont pas la capacité de travailler, en milieu ordinaire comme en milieu protégé. Ils sont au nombre de 3 : « Roger Legrand » - PLOUMAGOAR (1 place en Accueil de Jour) ; « Maison Saint-Joseph » - GOUAREC ; « Park Nevez » - PLOUISY (2 places en Accueil de Jour ; 1 place en Accueil Temporaire)
- Le Pays de Guingamp dispose de **4 maisons d'accueil spécialisées (MAS)** (Bégard, Plouha, Paimpol, Callac) et d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) (Bégard) avec une capacité supérieure à la moyenne bretonne. La MAS l'Archipel est située sur la commune de Paimpol et dépend de l'ADAPEI. Elle dispose de 40 places adultes d'hébergement permanent dont 20 pour les troubles autistiques, et 3 places d'HT.
- **Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) :** Les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) sont des établissements médico-sociaux qui ont pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des adultes handicapés. On trouve : ESAT CO Site du Pays de Paimpol : Maraîchage bio, espaces verts, prestation de Services ; ESAT CO Site du pays de Guingamp : Création et entretien espaces verts, Prestations de services, bois de chauffage, Cartonnage.
- **L'ASAD Goëlo Trieux :**
 - avec le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de 8 places à destination des personnes en situation de handicap (1 à Bégard, 7 à Paimpol)
 - avec son Service d'aide et d'Accompagnement à domicile (SAAD) avec une équipe spécialisée Alzheimer notamment mais pas que (interventions dans les MAS, IME etc.)
 - avec un habitat partagé de 3 places pour jeunes adultes en situation de handicap est existant sur Plouha (ouverture 15 septembre)
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et Services d'Accompagnement Médico-Social pour : SAVS et SAMSAH – Bégard, Paimpol et Lannion - Fondation Bon Sauveur ; SAVS Guingamp - Adapei-Nouvelles Côtes d'Armor.

Offre associative

- Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM sur Guingamp/Paimpol)

Les GEM (groupe d'entraide mutuelle) sont des structures destinées aux personnes souffrant de troubles psychiques. Le GEM a pour vocation de lutter contre l'isolement, de restaurer et de maintenir des liens sociaux.

Deux GEM (GEM Chlorophylle à Guingamp et Le GEM Troubles du Spectre Autistique Le Phare à Paimpol).

- Groupement Handicap 22

Le groupement Handicap 22 réunit des associations œuvrant dans le champ du handicap. Il s'engage dans la mise en place de pôles de services territoriaux, un dispositif piloté par la plateforme de coordination départementale sur le territoire costarmoricain. Il regroupe des établissements et des services intervenant dans le parcours des personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge ou leur type de handicap.

39

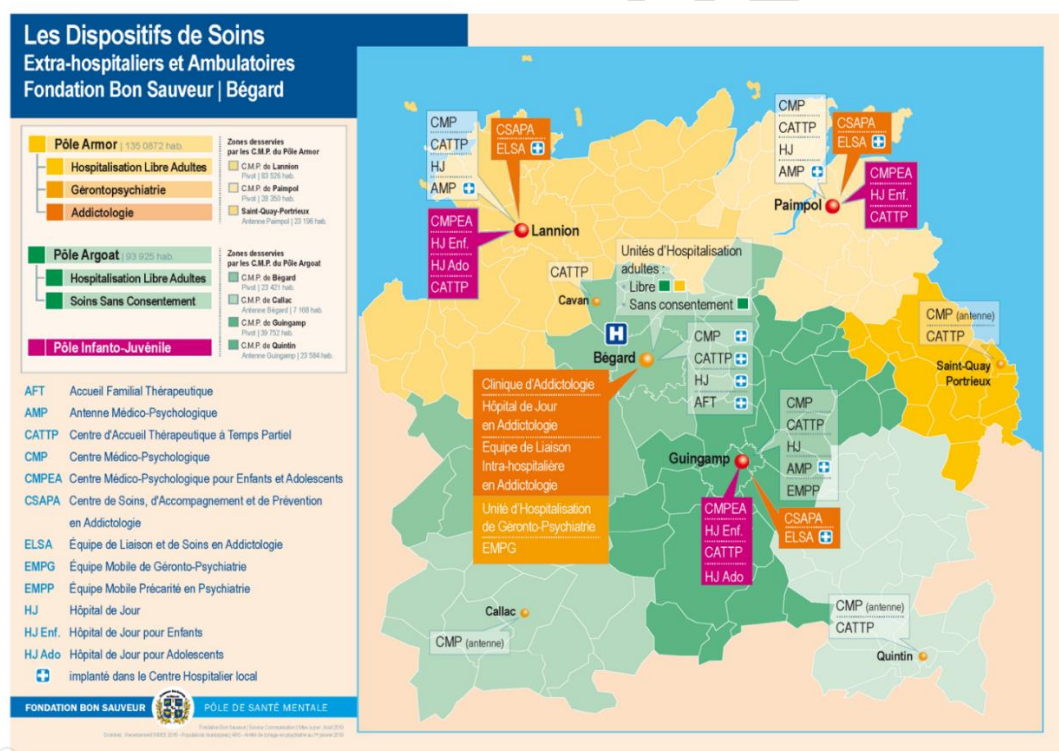
SANTÉ MENTALE

Un problème majeur sur le territoire : le suicide

Le territoire appartient au secteur de psychiatrie de la Fondation Bon Sauveur (FBS). Les Services des Urgences de chacun des hôpitaux généraux : Guingamp et Paimpol sont impliqués aux côtés de la FBS dans le suivi et la description des tentatives de suicide ayant fait l'objet d'une prise en charge par les services d'urgences de ces établissements.

La Fondation Bon Sauveur, basée à Bégard couvre un secteur de psychiatrie à l'échelle du Pays de Guingamp et de Lannion Trégor Communauté. Elle déploie de nombreux services au sein de ses murs mais aussi en ambulatoire sur le territoire. Ce centre hospitalier spécialisé en psychiatrie offre de nombreux services qui s'avèrent limités au regard d'une densité de psychiatres libéraux insuffisante créant sur le territoire des listes d'attente importante dans les CMP (Centre Médico-psychologique) – 4 mois et les CMPEA (Centre Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents) - entre 2.5 et 3 mois.

Offre pour les adultes



15

Offre ambulatoire de consultations en santé mentale

- ⇒ Offre libérale insuffisante
- ⇒ Centres Médico-psychologiques gérés par l'association Bon Sauveur

Selon la domiciliation du patient : Guingamp Paimpol Antenne Callac. Pour notre territoire : CMP pivot de Paimpol

40

- ⇒ Antennes médico-psychologiques implantées au sein des Centres hospitaliers de Guingamp et de Paimpol : Elles offrent un accueil, une écoute et une orientation de toute personne en souffrance psychique ainsi qu'une prise en charge somatique. Il est à noter que les équipes mobiles de géro- psychiatrie n'intervient pas sur Paimpol.
- ⇒ CATTP
- ⇒ Hôpital de jour

Offre à destination des enfants et jeunes adultes

- ✓ Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents

Les CMPEA du territoire sont gérés par la Fondation Bon Sauveur et localisés à Guingamp et Paimpol. Ils sont ouverts de 9H -17H10 tous les jours et le vendredi jusqu'à 18 h.

Le délai maximum pour une prise en charge par un psychologue est de 3 mois.

- ✓ Les Centre d'accueil Thérapeutique à Temps Partiel

Le CATTP est une structure intermédiaire entre le CMPEA et l'hôpital de jour.

Les CATTP du territoire sont gérés par la Fondation Bon Sauveur et localisés à Guingamp et Paimpol.

A Paimpol : 30 enfants qui présentent des troubles de la relation, du comportement : La prise en soins est réalisée par des infirmiers, éducateurs. Le groupe est réuni une fois par semaine 1.5h à 2 h.

- ✓ Hôpital de jour enfants et adolescents :
L'hôpital de jour enfants et adolescents est géré par la Fondation Bon Sauveur et est localisé à Guingamp et pour Paimpol à Kécity (8 places).
- ✓ Les Points Accueil Ecoute Jeunes :
Les PAEJ sont des lieux d'écoute, d'accompagnement et de prévention à destination des jeunes de 11 à 30 ans et des parents d'adolescents. A Paimpol le PAEJ se nomme « le Lieu ».

200 jeunes sont accueillis individuellement. Actions collectives, dans établissements scolaires, mission des jeunes.

- ✓ **Equipe mobile adolescent** 11-18 ans et pluri disciplinaire : ce sont les acteurs de première ligne qui sollicitent l'équipe quand un jeune n'est pas en demande de soins. Approvisionnement de la relation pour évaluer si relève de la santé mentale ou non.
 - ✓ Et pour celles et ceux qui le souhaitent l'écoute à distance, continue, par téléphone, SMS, ou en visio par l'application WhatsApp.
 - ✓ Les dispositifs spécifiques liés à la question suicidaire : dispositif Alinéa, Vigilants Veilleurs
- Prise en charge par la cellule prévention suicide de la Fondation Bon Sauveur**

ADDICTIONS

L'offre existante autour de cette thématique :

Prévention :

Pôle prévention – Addictions France (Saint-Brieuc)

L'ANPAA (nouvellement nommée Association Addictions France) Bretagne développe depuis plusieurs années des actions de préventions et de formations adaptées aux publics cibles.

Réduction Des Risques (RDR) - Fondation Bon sauveur

Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD)
- Un C.A.A.R.U.D est situé rue Dunant à Paimpol et ouvert une fois par semaine de 9h à 12h.

Les structures de réduction des risques en milieu festif

Sur la région Bretagne, ce sont essentiellement les CAARUD et le Collectif régional L'Orange Bleue qui, dans le cadre de leurs missions, interviennent en milieu festif (free party, multisons festivals, concerts...) pour informer, accompagner et distribuer du matériel de prévention afin de réduire les risques liés à la fête (usages de produits psychoactifs, bouchons d'oreilles, sexualité...).

Soins :

- ✓ **Les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) :** A Paimpol, le centre de soin en addictologie, est géré par la Fondation Bon Sauveur et situé dans l'hôpital. Un infirmier(e) exerce 2 demi-journées au titre du CSAPA et le reste du temps en ELSA (voir plus bas). Délai de prise en charge 1.5 mois en moyenne.
- ✓ **L'équipe mobile en addictologie** n'intervient pas sur Paimpol et est encore en expérimentation sur le pays de Guingamp.
- ✓ **Les consultations jeunes consommateurs ont lieu à l'hôpital de Paimpol.**
- ✓ **ELSA :** Les équipes de liaison sont des équipes pluridisciplinaires dont les missions principales sont de :
 - Former, assister et conseiller les soignants des différents services ou structures de soins non addictologiques de l'ES sur les questions du dépistage, de diagnostic, de prise en charge et d'orientation des patients.
 - Intervenir auprès des patients aux urgences et pendant l'hospitalisation en appui et en soutien des équipes soignantes.
 - Développer des liens avec les différents acteurs intra- et extra- hospitaliers pour améliorer la prise en charge des patients et de leur suivi. Une est implantée au Centre hospitalier de Paimpol.
- ✓ **Consultations avancées en addictologie** dans certaines MSP : Vieux Marché, Chatelaudren, Quintin

PRECARITE / INSERTION

- ✓ **La Maison de l'Argoat** a été créée et existe pour gérer des structures qui visent à l'insertion par le logement, le travail, la santé, la formation, et, plus largement, par des activités sociales et éducatives.

Outre l'hébergement, l'insertion par le travail, la maison de l'Argoat offre par son point santé :

- L'accueil, l'écoute
 - L'information, le conseil
 - Les premiers soins si nécessaires
 - La prévention, le dépistage
 - L'orientation, l'accompagnement vers les structures de soins
 - La sensibilisation et l'information auprès des différents services de l'association
- ✓ Le **C.A.S.C.I** (Centre d'Action Sociale, Culturelle et d'Insertion) association à but non lucratif, créée le 1er mars 1989, se situe dans le champ de l'Insertion par l'Activité Economique et de l'Economie Sociale et Solidaire.
- Elle propose une mise en situation de travail et un accompagnement social et professionnel en **Ateliers et Chantiers d'Insertion** favorisant l'accès à l'emploi et à la formation pour les personnes pouvant en être éloignées.
 - Elle perpétue ses actions de lien social et de lutte contre les exclusions avec la création d'un « **Point Santé** » qui favorise l'accès aux soins et aux droits en matière de santé.
 - Elle dispose d'hébergements d'urgence au travers de la mesure **d'Aide au Logement Temporaire**
 - Elle offre un espace de ventes de produits alimentaires avec l'**Epicerie Solidaire**
- ✓ **Les services du département** : La Maison du Département de Guingamp est une direction du Département, dont le secteur d'intervention est les intercommunalités de Guingamp-Paimpol-Agglomération (G.P.A), Leff Armor Communauté (L.A.C), Communauté de Communes du Kreiz-Breizh (C.C.K.B) soit 107 communes, 4 communes rattachées à une Communauté de Communes du Morbihan ; Le Moustoir, Plévin, Treffri n, Trogan, et l'île de Bréhat, adhérente de l'association des îles du Ponant.
- Sa mission est de mettre en œuvre les politiques départementales dans les domaines du social (enfance, action sociale, insertion socio-professionnelle, personnes âgées et handicapées, protection maternelle et infantile), des infrastructures (routes, ouvrages d'arts, écluses, bâtiments, ports, voies vertes) de l'éducation(collèges) et du développement territorial et social (contrats de territoire, emplois associatifs, sport, jeunesse, partenariats, ...).

Communes desservies

Service gratuit ouvert à tous

À côté de chez vous

3 lieux d'accueil :

Site de Guingamp
9 place St-Sauveur
22200 GUINGAMP

Site de Rostrenen
6 B rue Joseph Pennec
22110 ROSTRENEN

Site de Paimpol
2 rue Henry Dunant
22504 PAIMPOL

Alain Guéguen, élu référent de la
MdD de Guingamp/Paimpol/Rostrenen



Si votre lieu d'habitation est plus proche d'une autre Maison du Département, vous y serez accueilli aussi.

Légende :
● Lieux de permanences sociales
● Lieux de permanences PMI

C) SYNTHESE ACCES AUX SOINS

43

Accessibilité financière : Davantage de bénéficiaires de l'ALD et moins de bénéficiaires de la CSS qu'au niveau départemental, régional et national.

Accessibilité géographique : Paimpol situé en ZAR (zone d'accompagnement régional) en matière d'accessibilité potentielle localisée par l'ARS., en raison de la « fragilité » de l'offre de soins.

Offre de soins :

Ambulatoire : 8.2% des habitants sans médecin traitant. Les médecins généralistes en nombre insuffisante et des départs à la retraite proches. Manque important de médecins psychiatres et de chirurgiens-dentistes.

Etablissements de santé : Centres hospitaliers de Paimpol labellisé « hôpital de proximité », de Tréguier à orientation gériatrique, de Bégard spécialisé en psychiatrie.

Etablissements médico-sociaux et associations :

Pour les personnes âgées, davantage d'EHPAD publics et privés, moins de résidences autonomie que sur le reste du département.

Pour les personnes porteuses de handicap : Le CH de Paimpol est hôpital de référence pour la prise en charge des consultations complexes à travers son service Handiaccess.

Adultes : Foyers occupationnels, Foyers de vie, MAS, FAM, SAMSAH, ESAT

Enfants : IME, SESSAD, CATTP, CMPEA

Associations : groupe d'entraide mutuelle, handicap 22.

Santé mentale : Toutes les problématiques de santé mentale sont gérées par la Fondation Bon sauveur : la carence en médecins psychiatres libéraux ne peut être supplée par la FBS et les délais d'attente pour une consultation en CMP sont très longs.

Des antennes médico-psychologiques existent dans le service des urgences de l'hôpital de Paimpol

Pour les enfants et adolescents, accueil en ville dans une structure appropriée : CMPEA, PAEJ....

Addictions : prévention et prise en soins. Paimpol souffre d'un manque d'offre en matière de prise en charge des addictions. La consultation jeune consommateur gagnerait à se dérouler ailleurs qu'en milieu hospitalier.

Précarité : Maison de l'Argoat (Point Santé sur Guingamp) le CASCI, les maisons des solidarités du département.

III/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL SELON LES ACTEURS DE TERRAIN

44

Outre les problèmes identifiés dans le diagnostic territorial réalisé par exploitation de différentes bases de données, les acteurs de terrain ont souligné l'importance et la récurrence de problématiques dans leur pratique nécessitant une attention particulière dans la construction du projet de santé du centre de santé.

Nous avons positionné le centre de santé dans une perspective de partenariats dans plusieurs des échanges.

Synthèse des rencontres des acteurs de terrain de Paimpol semaine du 9 au 13 mai 2022

ORGANISATION	NOM	DATE DE LA RENCONTRE
Lannion Trégor Communauté	MARTY Morgane	Lundi 2 mai
CPTS Armor et Argoat	A.ENTEM - Président M. TOURET - Vice-Présidente	Jeudi 12 mai
CH2P	Y.CARPO (DG) C. GAUTIER (DAF)	Mardi 10 mai
ASAD 22	M. PETTEX (Directeur ASAD Goëlo)	Lundi 9 mai
CCAS et Résidence Autonomie Le QUINIC PAIMPOL	S. LIORZOU (Directrice)	Jeudi 12 mai
CHS BEGARD - BON SAUVEUR	M.DEREAT JY (Cadre infirmier Enfants) C. LE GOURRIEREC (Cadre sup Pôle adulte)	Mercredi 11 mai et vendredi 13 mai
DAC Cap Armor Santé Ouest	Sylvain Clément (Directeur)	Lundi 9 mai
Point santé CASCi Paimpol	Denis AUGER (Directeur) Anne KAMBERGER (Infirmière)	Jeudi 12 mai
Maison de L'Argoat	S. GENETAY (Directrice)	Mardi 10 mai
Maison du département	A. DENOUAL (Directrice adjointe à la direction de la maison du département) C. LEPUT (Responsable du service d'action sociale Paimpol) S. MOIGNET (Infirmier Paimpol)	Mercredi 11 mai
ADAPEI / MAS / HANDIACCESS22	Y. ROUVRAIS (Cadre MAS L'Archipel Paimpol) F. MORDELLES (Cadre sup Handaccess22)	Vendredi 13 mai

2 réunions plénières ont également été organisées afin de discuter du projet avec les acteurs libéraux (médecins et paramédicaux) :



- Mardi 10 mai à 20h au CH Paimpol avec les professionnels médicaux : 6 Généralistes, 1 Spécialiste, 5 Pharmaciens et 4 PH Hospitaliers étaient présents à cette rencontre.
- Jeudi 12 mai 20h au CH Paimpol avec les professionnels paramédicaux : 1 sage-femme, 1 Orthoptiste, 8 Kinésithérapeutes, 2 Podologues, 1 Orthophoniste. Nous avons regretté l'absence d'infirmière à cette rencontre.

45

La rencontre avec les acteurs de terrain a confirmé la plupart des données du diagnostic territorial quantitatif élaboré par consultations de bases de données. Il a permis toutefois de signaler des problématiques spécifiques au territoire du canton de Paimpol :

- **La violence publique** mais aussi intra familiale, le nombre important de signalements de situations préoccupantes chez les enfants.
- L'impossibilité pour une partie de la population de prise en charge **de soins dentaires** en raison du manque de chirurgiens-dentistes.
- L'insuffisance de l'offre de prise en charge des **problèmes de santé mentale** en raison du nombre insuffisant de psychiatres.
- Et surtout le **manque de médecins traitants** La recherche d'un médecin traitant remplit une grande partie de l'accompagnement des personnes et complique voire rend impossible leur prise en charge.

Pré-projet de santé



		des patients particulièrement ados	Mutualisation de formations
Fondation Bon Sauveur Addictologie	Addictions à la cocaïne des marins	Besoins de médecins traitants ++	- Convention FBS/ CDS - Selon l'emplacement du futur centre de santé : consultations avancées d'addictologie à la manière de ce qui se fait pour les maisons de santé - Cs tabacologie ? - Rencontre des professionnels du CSAPA et de l'équipe du CDS à l'ouverture
SERVICES SOCIAUX TERRITORIAUX			
Services sociaux du département	- Beaucoup de personnes ne connaissent pas leurs droits (Personnes âgées) - Problèmes de logement - PMI : augmentation du nombre d'informations préoccupantes :30 à 50 % de l'activité du service - Difficultés de relations avec le système de soins	- Relais, échanges sur certaines situations - Prise en charge de patients par un MT - Besoins de médecins PMI	- Partenariat autour de la petite enfance : consultations PMI au sein du CDS - Animation, rencontres parents enfants dans le CDS - Lien à construire avec le Centre de planification - Envisager convention Département/ CDS
CCAS	- Violence +++ - Problématiques familiales - Problèmes de santé mentale nécessitant recours à un médecin - Consommations multiples	- Besoin de médecin mobilisable sur les situations critiques - Médecins traitants pour les résidents de Quinic - Problématiques dentaires	- Prévention personnes âgées - Accueil temporaire du centre de santé dans les locaux de Quinic
HANDICAP			

Handi-access 22 MAS de l'Archipel	Difficultés de trouver une prise en charge spécifique des personnes porteuses de handicap	Trouver en médecine de ville des ressources pour certaines situations	• Télé médecine • Prise en charge des personnes handicapées dans consultations aménagées • Soins dentaires +++ • Dans le sens inverse, recours des professionnels du CDS à Handi-access pour situations complexes • Conventionnement à envisager pour participation des professionnels du CDS aux consultations aménagées
COORDINATION			
Dispositif d'appui à la coordination Cap Santé Armor Ouest	Problèmes dans le parcours de soins : ✓ Problèmes financiers ✓ Problème de l'accès aux soins non programmés Renoncement aux soins particulièrement sur Plouézec. ✓ Soins dentaires ✓ Personnes âgées : Problème des personnes âgées qui se retrouvent isolées car ont quitté leur ville et leur réseau	• Manque MT • Accessibilité financière aux soins • Soins non programmés	• Grille de vulnérabilité partagée • Recours des professionnels au DAC pour gérer les situations complexes • Le CDS offre accessibilité financière aux soins par la pratique du tiers-payant systématique • Le CDS organise chaque jour des plages de consultations non programmées
CPTS Armor et Argoat	En cours de rédaction d'un projet de santé et de réalisation du diagnostic territorial	Souhait de bénéficier du diagnostic territorial réalisé dans le cadre de l'accompagnement du projet de CDS de Paimpol	• Partenariat par participation du centre de santé à la CPTS • Télémédecine
Mutualité Sociale Agricole			- Aide méthodologique à la mise en place de structures coordonnées - EP3P : programme d'ETP des patients polypathologiques à

			destination des diét, rééducateurs ... financé
HOPITAL			
CH Lamballe			• Mutualisation des fonctions support administratives • Système d'information commun • Formation Médicale Continue des médecins • Intégration de certaines spécialités à l'activité du CDS
RENCONTRE DES PROFESSIONNELS MEDICAUX ET PARAMEDICAUX			
Réunion médecins / pharmaciens : 6 Généralistes, 1 Spécialistes, 5 Pharmaciens, 4 PH Hospitaliers	• Cancers du sein à la hausse : problème de l'accès à l'imagerie • Démographie médicale non actualisée sous-estimation des besoins • Taux de suicide plus important sur Guingamp et sa couronne que sur Paimpol	CDS plutôt dans l'enceinte de l'hôpital Faire vite !	
Réunion des para médicaux libéraux : participation de masseurs kiné, orthophonistes, orthoptistes, sage - femme mais absence d'infirmier(e) s	• Le problème de la carence en médecins induit la désertification des campagnes qui sont reprises par les résidences secondaires • Problème de la rémunération des orthoptistes de la rétinographie	Questions relatives à - Visites à domicile - Accessibilité horaire -Lieu d'implantation	

La surmortalité prématurée et évitable chez les femmes : tabac, alcool et suicide n'a pas été ressentie ni exprimée par les acteurs de terrain mais devra être présente à l'esprit des acteurs de santé publique comme à celui de tous les acteurs médico- sociaux

IV/ LE PROJET DE SANTE

Le diagnostic a permis de définir les problématiques prioritaires rencontrées par la population du canton de Paimpol en matière de santé et par les acteurs concernés.

Le projet de santé doit proposer des réponses aux problématiques identifiées et définit les orientations et actions. Il se décline dans les missions du centre de santé. Ces orientations nécessiteront une appropriation et une adaptation par les professionnels recrutés.

1) L'ACCUEIL DES PUBLICS

Les professionnels du centre de santé accueilleront tous les patients qui en ont besoin, sans aucune discrimination ni ségrégation, et prioritairement les patients actuellement sans médecins traitant.

Les consultations non programmées étant dédiées à la prise en charge des problèmes de santé qui nécessitent un avis médical dans la journée, elles seront ouvertes à tout patient dont les motifs de consultation entreront dans ce cadre, quel que soit son lieu de résidence.

Afin de favoriser l'accès aux soins des plus précaires, il est proposé d'appliquer le tiers payant intégral aux patients, en s'appuyant sur l'expertise du Centre Hospitalier. Les conventions hospitalières seront revues en ce sens.

Enfin, le Centre de santé favorisera la présence des aidants pendant les temps de consultations. On entend ici les aidants au sens large, qu'ils soient familiaux ou des professionnels sociaux / médico sociaux accompagnants les publics fragiles.

2) LES MISSIONS ET LES ACTIVITES

Les missions et activités du centre de santé seront définies à la fois pour répondre aux problématiques révélées par le diagnostic territorial principalement la surmortalité prématurée évitable en lien avec la consommation d'alcool, de tabac, et le suicide et pour s'inscrire dans les engagements de l'Accord National.

L'offre permettra de répondre au besoin exprimé par les acteurs de terrain en matière de suivi médical par la possibilité de trouver au centre de santé, « un médecin traitant ».

La possibilité de consultations pour « urgences ressenties » répondra également à un besoin révélé par un recours excessif au service des urgences hospitalières.

Un partenariat avec les principaux acteurs de terrain permettra la mise en œuvre d'une véritable coordination du parcours patient en matière de petite enfance (consultations PMI) de santé mentale, addictions

A) CONSULTATIONS DE MEDECINE GENERALE

51

L'activité principale du centre de santé sera la réalisation de consultations de médecine générale :

- Au cabinet : Les consultations auront lieu **sur rendez-vous pris par téléphone, via internet ou physiquement**. Cependant, des créneaux de **consultations sans rendez-vous** hebdomadaires seront réservés pour les « urgences ressenties ».
- Si besoin au **domicile des patients** : les médecins du centre de santé se déplaceront à domicile si cela est nécessaire. Le domicile s'entend également pour les résidents hébergés en EHPAD et/ou Résidence autonomie et/ou MAS. A ce titre, les médecins du centre de santé pourront assurer le suivi d'une patientèle au sein des structures médico-sociales du canton (Personnes âgées et Handicap) qu'elles soient hospitalières, de ville ou associatives. Ces partenariats donneront lieu à la signature de conventions fixant les modalités d'intervention des professionnels du Centre de santé au sein des structures concernées, ou de prise en charge des résidents au Centre de santé.

A plus long terme, un recours à la télé médecine pourra être envisagé grâce aux téléconsultations avec participation de l'infirmière à domicile ou en institution et utilisation de matériel connecté.

B) CONSULTATIONS DE SECOND RECOURS DE SPECIALISTES

Des consultations avancées de spécialistes hospitaliers pourraient être proposées. Elles devront être proposées de manière complémentaire à l'offre hospitalière.

A terme, l'ouverture du Centre de santé à des chirurgiens-dentistes pourrait être envisagée.

C) PARTICIPATION A LA PERMANENCE DES SOINS AMBULATOIRES

Les médecins du centre de santé seront incités à participer avec leurs collègues libéraux à la PDSA.

D) LES TELECONSULTATIONS

Une réflexion sera menée autour de la mise en place de téléconsultations avec assistance para médicale pour répondre aux problèmes de mobilité des patients.

E) LA PREVENTION, LES MISSIONS DE SANTE PUBLIQUE ET D'EDUCATION POUR LA SANTE

Le centre de santé proposera des actions de santé publique en fonction des besoins constatés sur le territoire et décrits dans le diagnostic territorial ainsi que des engagements de l'Accord National des Centres de santé.

Ces actions seront mises en place, de façon privilégiée, en partenariat avec les autres acteurs locaux tels que :

- Le CCAS de la ville permettra la mise en œuvre d'actions de prévention prioritairement en direction des personnes âgées,
- Le Centre social O Châto pour la mise en œuvre d'actions de prévention, notamment à destination des publics féminins.
- Un partenariat avec l'Assurance Maladie permettra la mise en œuvre des campagnes nationales,
- Des contacts seront pris avec l'IREPS.

A plus long terme, une infirmière ASALEE viendra compléter l'équipe soignante pour accompagner les malades chroniques dans l'acceptation et le suivi de leur maladie : diabète, maladies cardio-vasculaires, BPCO, troubles cognitifs.

Les missions seront élaborées afin de :

- De tenter de répondre aux problématiques révélées par le diagnostic territorial.
- S'inscrire en complémentarité de l'offre ambulatoire et hospitalière.
- Favoriser la continuité et la coordination des soins pour une prise en charge globale et coordonnée.
- Entretenir des liens avec les acteurs du médical, du médico-social et du social.
- Participer à la déclinaison à l'échelle locale des campagnes nationales de prévention et de dépistage.
- Contribuer à des actions d'éducation thérapeutique.
- Pratiquer le recueil de données dans l'objectif d'une vision partagée des enjeux sur la santé du territoire.

F) L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Le centre de santé est accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). Une possibilité de stationnement leur est réservée à proximité immédiate du centre.

La service HandiAccess22 de l'hôpital de Paimpol est spécialisée dans la prise en charge des consultations complexes des personnes porteuses de handicap. Elle a pour objectif de développer les consultations aménagées et de coordination dentaire dès le mois de juin 2022. Elle dispose de locaux aménagés à l'accueil de ce public. Les médecins du centre de santé pourront s'ils le souhaitent proposer des consultations de médecine général au sein des locaux d'Handiaccess22. Une convention définira les modalités de partenariat croisé entre le centre de santé et Handiaccess22.

G) LA FORMATION DES JEUNES PROFESSIONNELS

Les médecins généralistes recrutés se verront proposer de suivre la formation afin de devenir maître de stage et d'accueillir des étudiants en médecine (SASPAS et internes).

Afin de rendre le territoire attractif, les maîtres de stage devront s'organiser pour accueillir au mieux les stagiaires : organiser des réunions en début de stage pour définir les objectifs de la formation et faire une synthèse en fin de stage.

Le personnel administratif accueillera, dans la mesure des possibilités offertes par le territoire, des stagiaires secrétaires-médicales.

H) LA FORMATION CONTINUE DES PROFESSIONNELS AU SEIN DU CENTRE

Conformément à la réglementation en vigueur, le centre hospitalier de Paimpol mettra en place les conditions nécessaires pour que les médecins puissent suivre une formation continue dans le cadre de leur développement professionnel continu.

Ces formations seront incluses dans le plan de formation annuel de l'hôpital. Elles seront planifiées annuellement.

Les professionnels du Centre de santé pourront également bénéficier des programmes de formation interne au Centre Hospitalier relevant des domaines d'expertises de l'établissement, et notamment autour des Plaies et cicatrisation et des soins palliatifs.

Une coordination en matière de formation pourra être envisagée entre les 3 CDS portés par des hôpitaux du GHT d'Armor.

Les personnes assurant la coordination suivront la formation PACTE (coordination de centre de santé) dispensée par l'EHESP en partenariat avec la FNCS et l'ARS.

3) LA COORDINATION INTERNE

A) UN(E) COORDINATEUR(TRICE)

Une personne sera responsable de la coordination du centre de santé afin de :

- Mettre en œuvre le projet de santé (aider l'équipe à prioriser les actions, veiller à une mise à jour du projet de santé, assurer le suivi régulier du diagnostic territorial et de ses évolutions, etc.).
- Assurer la dynamique de l'équipe (réunions d'équipe, réunions de concertation pluri-professionnelle (RCP), rédaction de protocoles, élaboration des procédures nécessaires, mise en œuvre de missions de santé publique, recherche de partenariat et élaboration des conventions, gestion des plannings, etc.).
- Entreprendre et accompagner la démarche qualité.
- Assurer toute démarche administrative nécessaire au fonctionnement du centre : Approvisionnement, Informatique, Bilan d'activité et financier, Enquêtes, ...

Une mutualisation de la fonction de coordination pourra être envisagée avec le CDS de Guingamp et/ou Pleumeur-Gautier, dans le cadre du GHT d'Armor.

Des réunions seront organisées avec l'ensemble des professionnels du centre afin de travailler à l'amélioration du fonctionnement global (planning des consultations et des congés, communication, etc.). Des professionnels des services support de l'hôpital pourront être ponctuellement associés (RH, finances, etc.).

Le coordinateur, qui assurera la fonction de « médiateur », telle que définie dans les Accords Nationaux des Centres de santé, orientera les personnes dans leur parcours d'accès aux droits. Le cas échéant, si la situation le nécessite, il s'assurera des possibilités d'accueil des dispositifs.

B) LES REUNIONS DE CONCERTATIONS PLURIPROFESSIONNELLES ET LA REDACTION DES PROTOCOLES PLURIPROFESSIONNELS

Un médecin du centre de santé sera responsable de l'organisation **des réunions de concertation pluri-professionnelles sur les situations complexes et de l'élaboration de protocoles**, qui devront se dérouler à minima une fois par mois. Les professionnels de santé du secteur seront associés pour les protocoles et pour la concertation sur les dossiers patients communs.

Afin de faciliter la participation des professionnels externes, les réunions se tiendront à une fréquence et à un horaire régulier. Ainsi, les professionnels extérieurs auront une bonne visibilité des plannings de réunions. Ils pourront participer à la réunion en présentiel ou en ligne.

54

Afin de répondre aux critères de l'Accord National des Centres de santé, les dossiers de 5% des patients de +75 ans ou en ALD seront traités. Un compte-rendu sera rédigé et inclus dans le dossier patient.

2 protocoles pluri-professionnels minimum seront élaborés chaque année. Les thématiques (énumérées dans le cadre de l'Accord National des Centres de santé) pourraient être les suivantes :

- Affections sévères compliquées ou décompensées : IC, BPCO, asthme instable, trouble psychique grave...
- Pathologie chronique nécessitant des soins itératifs ou une intervention pluri-professionnelle permettant de prévenir une désinsertion professionnelle : lombalgies chroniques, Sd anxio-dépressif...
- Patients à fort risque iatrogénique ou dont l'équilibre thérapeutique fait intervenir plusieurs acteurs (pharmacien, biologiste, infirmier, spécialiste) : AVK, insulinothérapie...
- Patient en perte d'autonomie ou au maintien à domicile précaire (isolement, dénutrition, escarres, plaies chroniques, soins palliatifs, suivi post-AVC...)
- Patient obèse
- Grossesse à risque (antécédent, pathologie) ou environnement difficile (isolement, précarité, addictions)
- Pathologie au suivi rendu difficile par l'association de troubles du comportement, des difficultés sociales

C) LA QUALITE

Le référentiel qualité des centres de santé servira de référence à la démarche qualité conformément à l'avenant 4 de l'accord national.

Il sera présenté à tous les professionnels du centre de santé pour permettre l'implication de chacun et sera mis en œuvre par le coordinateur.

D) LA PARTICIPATION DES USAGERS ET COMMUNICATION EXTERNE

Le centre de santé favorisera la participation des usagers à la mise en œuvre du projet de santé et des actions qu'il portera. Pour cela, il présentera une fois par an un bilan d'activité et des actions réalisées, ainsi qu'un programme des actions à venir dans la future instance locale Hôpital de proximité.

Il communiquera auprès des partenaires et/ou à un public large sur les actions mises en œuvre. Il pourra s'appuyer le cas échéant sur le service communication de l'établissement. Il disposera de sa propre page internet.

4) LA COORDINATION EXTERNE

55

A) LES PARTENARIATS NOUÉS SUR LA BASE DE CONVENTIONS

Le centre de santé créera des partenariats avec les professionnels libéraux et les établissements sociaux et médico-sociaux comme décrit plus haut dans les suites des rencontres des acteurs de terrain.

Des conventions avec les établissements formaliseront ces partenariats :

- Le Conseil Départemental afin de formaliser les prises en charges spécifiques et les partenariats possibles autour de la protection maternelle et infantile, la parentalité, l'éducation familiale.
- La Fondation Bon sauveur afin de formaliser les partenariats possibles autour de la prise en charge en psychiatrie, et notamment le recours à l'équipe mobile et de liaison du canton de Paimpol, la mise en œuvre de formations aux premiers secours en santé mentale des professionnels du centre de santé.
- La maison de l'Argoat et le CASCI afin de formaliser la prise en charge spécifique des personnes en situation de précarité.
- L'ASAD22 : une solution mobilité pourrait être organisée avec le soutien de l'ASAD22 pour les consultations des personnes âgées ou rencontrant des difficultés pour se déplacer. La téléconsultation pourrait également faire l'objet d'un partenariat.

Afin de faire découvrir aux futurs professionnels du centre de santé les principaux acteurs de terrain et mettre en place sans attendre ces partenariats, les professionnels du centre de santé seront invités à rencontrer les principaux acteurs de terrain dans la semaine qui précédera l'ouverture du centre. Ils auront connaissance du contenu des échanges réalisés lors du diagnostic territorial et des perspectives de partenariat.

La réponse aux besoins exprimés par le diagnostic territorial ne pourra effectivement se réaliser que grâce à un travail de concertation entre les équipes de la ville et du centre de santé

Participation à la CPTS d'Armor et d'Argoat : Les professionnels du centre de santé participeront à la CPTS et collaboreront à la mise en œuvre de son projet de santé.

Contrat local de santé : Le Centre de santé s'inscrira comme un acteur du contrat local de santé de Guingamp-Paimpol Agglomération, en tant que partenaire potentiel d'actions.

Maison de santé Pluri-professionnelle de Paimpol : Le Centre de santé coordonnera la mise en œuvre des actions avec la Maison de santé pluri-professionnelle de Paimpol. Les coordinateurs de chaque structure devront s'assurer de la cohérence des actions menées. Celles-ci seront mutualisées dès que possible.

B) PARTENARIATS AVEC LES AUTRES CENTRES DE SANTE

Un partenariat sera à développer avec les professionnels des autres centres de santé du département, et particulièrement ceux gérés par des hôpitaux du GHT d'Armor. Les mutualisations seront mises en œuvre dès que nécessaire et possible, et notamment sur les champs suivants :

- Mutualisation de la fonction de coordination,
- Mutualisation de certaines fonctions support, dont la gestion budgétaire et financière des centres de santé,



- Mutualisation des formations,
- Harmonisation des systèmes d'information,
- Harmonisation des règles de rémunérations des médecins au sein de la Direction des affaires médicales de territoire.

56

5) SYNTHÈSE DU PROJET DE SANTÉ

Population	Activités	Partenariats	Concertation
Ensemble de la population	Prise en soins de médecine générale - Consultations non programmées - Télé médecine - Transport à la demande Amélioration état de santé - <i>Cancers</i> : Campagnes de prévention nationales - <i>Maladies chroniques</i> : Education thérapeutique - <i>Addictions</i> Connaissance du réseau de PEC Consultations avancées en addictologie, en tabacologie - <i>Suicide</i> . Consultation avancée d'une infirmière de la FBS . Formation « suicide » des professionnels du CDS	Médecins, pharmaciens, para médicaux libéraux, ASAD service soins à domicile, DAC...et spécialistes hospitaliers Dispositif SAS CPTS CPAM, MSA CR CDC Infirmière ASALEE Fondation Bon Sauveur CAARUD Maison de l'Argoat	Participation à des temps de réunions de concertation inter professionnelle autour des patients complexes Participation du CDS à la CPTS Rencontres annuelles Convention FFBS
Personnes âgées	Prévention du bien vieillir : chutes, troubles de l'alimentation, sommeil ... Aide aux aidants	CCAS, CIAS, ASAD	Participation aux programmes proposés
Enfants	-Consultations PMI au CDS -Animation, rencontres parents enfants dans le CDS	Département	Convention
Jeunes	Contacts avec le Centre de planification	Département	
Précarité	Tiers payant pour tous Accompagnement à l'accès aux droits	Services sociaux du département, du CCAS Maison de l'Argoat CASI	Conventions
Handicap	Prise en soins des personnes handicapées par consultations aménagées	Handi-Access 22	Convention

V/ LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE

1) LES COORDONNEES DU CENTRE DE SANTE

- Nom du Centre de Santé : Centre de santé de Paimpol
- Adresse postale : 9 rue du QUINIC, 22500 PAIMPOL
- Adresse électronique : contact.paimpol@armorsante.bzh
- Numéro de téléphone : 02 96 55 60 25
- Numéro SIREN : à venir
- Numéro SIRET : à venir
- Numéro FINESS : à venir

2) LE GESTIONNAIRE

- Dénomination : Centre Hospitalier MAX QUERRIEN
- Adresse postale : 36 chemin de Kerpuns, CS 2009, 22501 PAIMPOL
- Nom et prénom du représentant légal : Patrick REMY, Directeur
 - Adresse électronique : patrick.remy@armorsante.bzh
 - Numéro de téléphone : 02 96 55 60 25
- Numéro SIREN : 262200116
- Numéro SIRET : 26220011600016
- Numéro FINESS : 220000152

3) HORAIRES D'OUVERTURE

Le centre de santé sera ouvert sur des amplitudes horaires progressivement croissantes, en fonction du recrutement des médecins avec pour objectif à terme une ouverture :

- Du lundi au vendredi : de 8 heures à 20 h
- Le samedi : de 8 heures à 12 heures

Le centre de santé orientera les patients vers les autres dispositifs de soins, ouverts pendant ses horaires de fermeture. Cette information sera affichée à l'extérieur du centre de santé et l'information sera communiquée sur le répondeur téléphonique.

Par ailleurs, le centre de santé communiquera, si nécessaire, aux usagers, les coordonnées des professionnels médicaux et paramédicaux afin d'assurer la coordination et la continuité des soins.

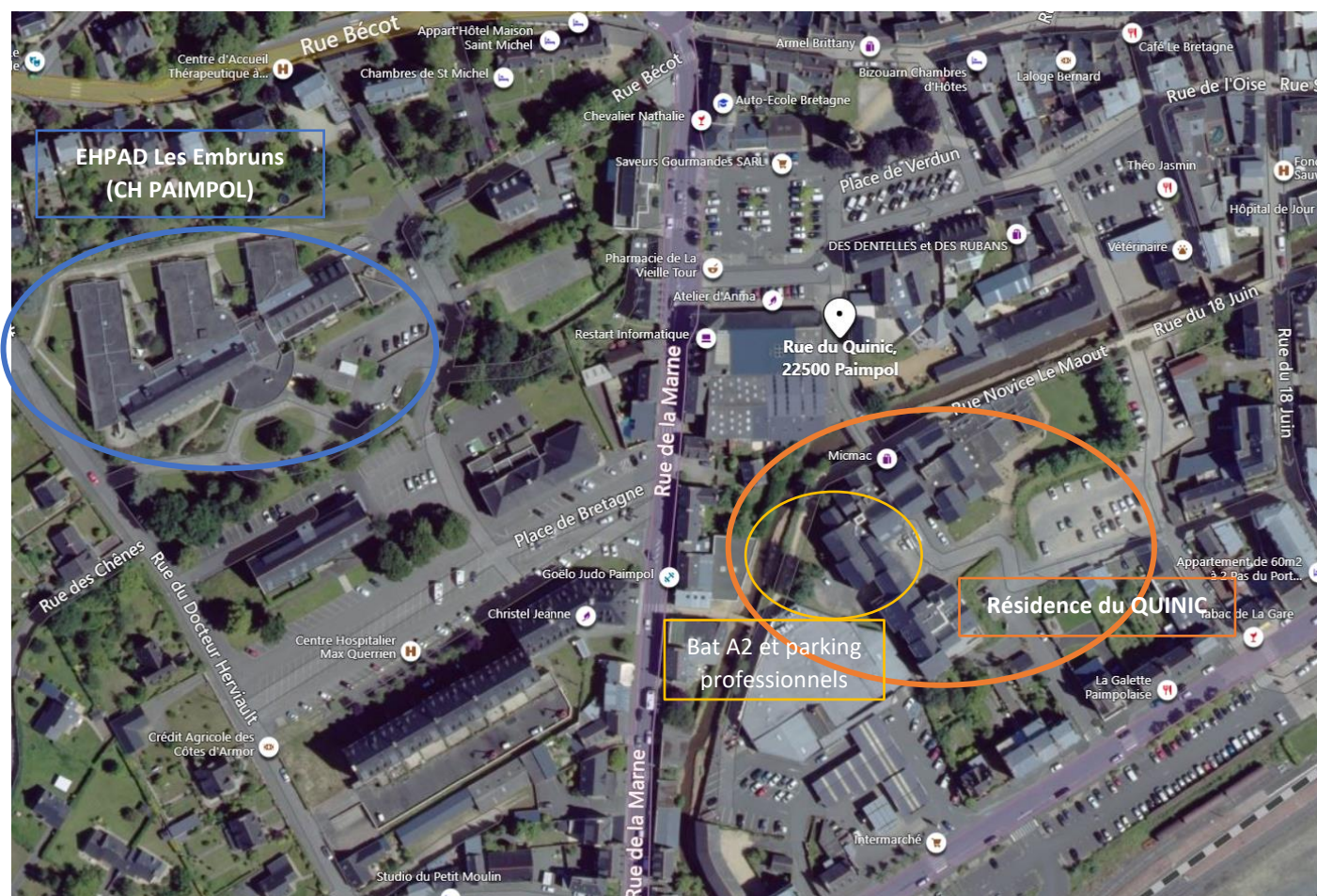
La mise en œuvre d'un service de prise de RDV en ligne et de rappel des rendez-vous par SMS sera également étudié à court terme.

4) LES LOCAUX

Compte tenu de l'incapacité du Centre Hospitalier à héberger en son sein le centre de santé, une localisation extrahospitalière a été recherchée en lien avec la ville de Paimpol.

Avec l'accord des élus de la ville et de Guingamp Paimpol Agglomération, le centre de santé sera mis en œuvre dans des locaux disponibles à la Résidence autonomie du Quinic. Celle-ci est située au centre de ville, et dispose de plusieurs parkings facilitant l'accès des patients, le parking de la gare, Parking Novice Le Maout, parking de la vieille tour, parking place de Bretagne. Un parking (5/6 places de stationnements situés à l'arrière du bâtiment) pourrait être réservé aux professionnels du centre.

58



Le plan détaillé des locaux est fourni en annexe 1.

5) LES EFFECTIFS

○ Professionnels de santé :

L'équipe médicale sera constituée à terme de 4 à 5 ETP de médecins généralistes, employés par le centre hospitalier de Paimpol, avec un recrutement progressif, tenant compte de la capacité d'accueil des locaux.

Un des praticiens disposera d'un temps dévolu à la coordination médicale du centre de 20%.

A plus long terme, une infirmière ASALEE viendra compléter l'équipe soignante pour accompagner les malades chroniques dans l'acceptation et le suivi de leur maladie : diabète, maladies cardio-vasculaires, BPCO, troubles cognitifs.

Des collaborations avec un(e) IPA et un(e) assistant(e) médical(e) pourra être mis en œuvre, qui permettront aux médecins généralistes de se consacrer aux pathologies complexes.

Enfin, l'ouverture du Centre de santé à des médecins dentistes pourrait être envisagée afin de faciliter leur installation.

○ Personnel administratif :

Le recrutement du personnel d'accueil et de facturation sera également assuré par le centre hospitalier, selon les statuts de la fonction public hospitalière, et sur le grade d'assistante médico-administrative. Les assistantes médico-administratives seront présentes du lundi au vendredi de 8h à 18h, et le samedi de 8h à 12h. Le besoin est de 2,4 équivalent temps plein.

Enfin, un coordonnateur du Centre de santé sera recruté. Il sera l'interface privilégié entre le centre de santé, le centre hospitalier, l'agglomération et les partenaires externes. La mutualisation de ce poste entre le Centre de Santé de Paimpol, de Guingamp, et de Lézardrieux doit être étudiée. Dans le cadre d'une mutualisation de cette fonction, 1 ETP pourrait être recruté pour les 3 centres. Cela aurait l'avantage de professionnaliser la fonction et de concourir à l'harmonisation des pratiques sur le territoire. En l'absence de mutualisation, le besoin est évalué à 0.3 ETP pour le seul Centre de Paimpol.

6) LE PARTAGE D'INFORMATION

A) AU SEIN DU CENTRE DE SANTE

Le centre de santé sera équipé d'un logiciel labellisé ASIP. Il permettra le partage d'informations du dossier médical pour les médecins, et administratives pour l'ensemble des professionnels du centre.

Par ailleurs, une synthèse annuelle pour chaque patient MT sera incluse dans le DMP (cf avenant 4 de l'accord national).

B) AVEC LES PARTENAIRES EXTÉRIEURS ET LES PATIENTS

L'accès au « dossier patient » sera facilité grâce aux passerelles prévues sur les logiciels métiers labellisés ASIP, et surtout grâce au DMP.

Les médecins pourront communiquer facilement avec les professionnels de santé extérieurs par le biais de la messagerie sécurisée de santé.

Une procédure de communication avec les partenaires extérieurs sera élaborée.

CONCLUSION

Ce projet de santé a été élaboré après analyse des besoins territoriaux, rencontre des principaux acteurs de terrain afin de tenter de répondre aux problématiques spécifiques du territoire mais aussi au problème plus général de l'accès aux soins.

Il sera présenté aux futurs professionnels du centre de santé afin qu'ils prennent connaissance des caractéristiques de la population qu'ils prendront en soins et des pistes proposées pour participer à une amélioration de son état de santé.

Ils devront alors établir des priorités et les mettre en œuvre.

ANNEXE 1 – LOCAUX

60

Les locaux mis à disposition sont situés au rez-de-chaussée du bâtiment A2 de la résidence autonomie du Quinic. Il dispose d'une entrée PMR. Ils sont isolés des autres activités de la résidence, les hébergements étant ainsi concentrés au 1^{er} et 2^{ème} étage.

Ils sont constitués de 8 logements de type 1 d'une surface moyenne de 30 m² disposant chacun d'une salle d'eau avec WC, et d'un point d'eau avec rangement et plan de travail. Les locaux sont neufs et ne nécessitent aucuns travaux. Les circulations sont équipées de main courantes. Le raccordement à la téléphonie et internet est simple, chaque logement étant équipé des installations ad-hoc. Au total, 300 m² peuvent être mis à disposition et pourra ainsi accueillir :

- 5 bureaux médicaux d'une surface de 30 m² incluant une salle d'eau de 4,5 m² environ. Un des bureaux médicaux pourra accueillir l'IDE Azalée et/ou IPA.
- 1 salle d'attente de 29,61 m²
- Un guichet d'accueil dans le dégagement du couloir de circulation après les portes coupe-feu, qui pourra accueillir une secrétaire médicale en charge de l'accueil physique, et téléphonique.
- Un bureau permettant l'installation de 2 postes de travail administratif
- Une salle de réunion et pause.
- La possibilité de créer une ouverture entre ces deux locaux sera étudiée, afin de regrouper les espaces administratifs.

Le plan ci-dessous détaille les espaces disponibles et leurs affectations prévisionnelles ¹

¹ A noter que les surfaces laissées en blanc sont des zones d'usage et techniques de la résidence (Maintenance, Rangements, buanderie et ménages notamment).

